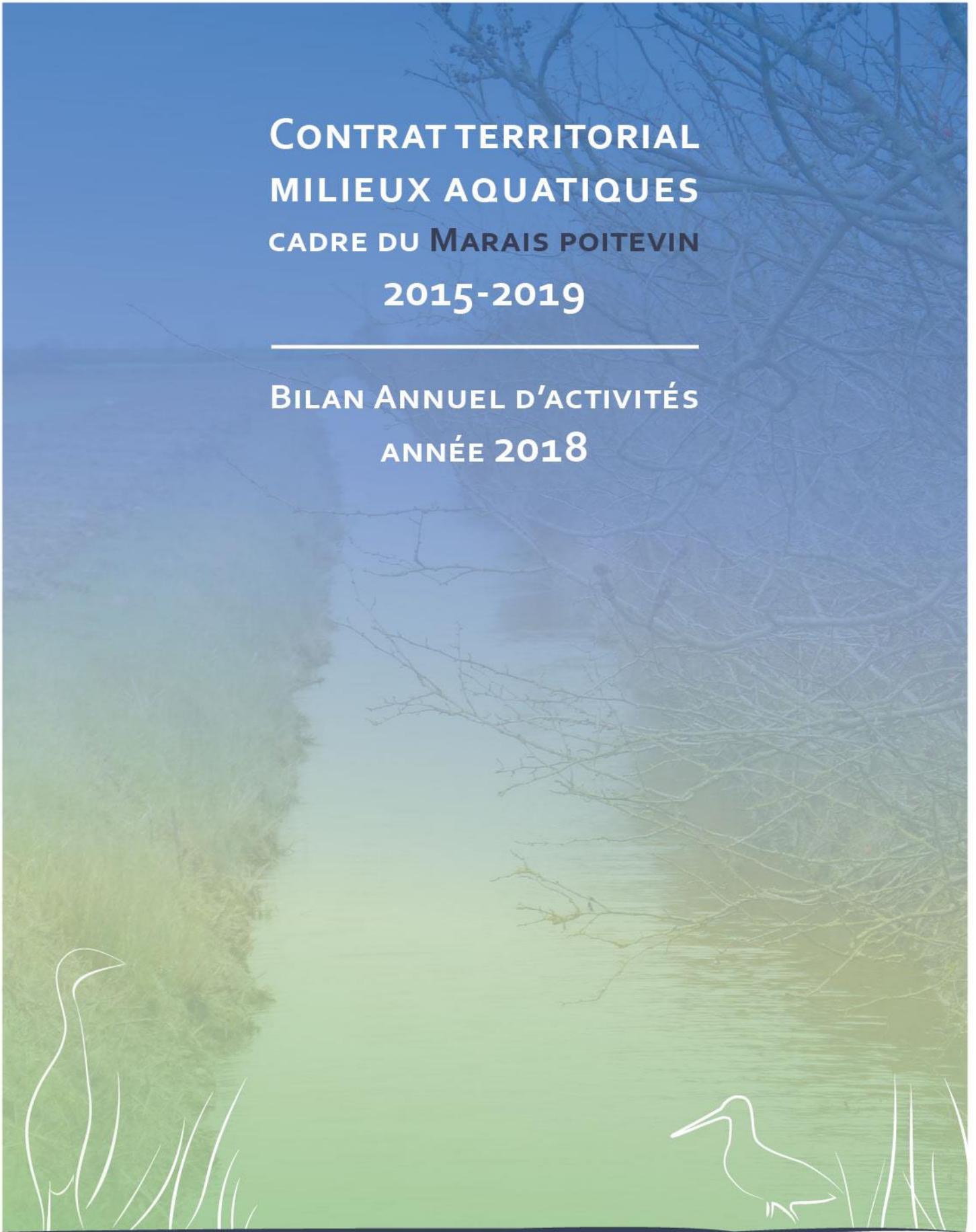


**CONTRAT TERRITORIAL
MILIEUX AQUATIQUES
CADRE DU MARAIS POITEVIN
2015-2019**

**BILAN ANNUEL D'ACTIVITÉS
ANNÉE 2018**



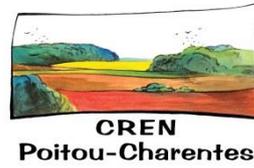
Établissement public
du Marais poitevin



agence de l'eau
Loire-Bretagne



Syndicat Mixte
LAY
Marais Poitevin



Sommaire

1. Le CTMA cadre du Marais poitevin.....	3
1.1. Le territoire et ses enjeux	3
1.2. Un document de cadrage et de coordination des actions de préservation de la zone humide .	4
1.3. Orientations communes et principes de cohérence des CTMA opérationnels	5
1.4. Le programme d'actions du CTMA cadre	6
1.5. Etat d'avancement et mise en œuvre	6
2. L'animation du CTMA cadre	7
3. Etat d'avancement des actions du CTMA cadre	8
3.1. Action n°1 – Etude bilan et évaluation commune des 4 CTMA opérationnels	8
3.2. Action n°2 – Mise en place d'un SIGT Marais poitevin	11
3.3. Action n°3 – Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP).....	12
3.4. Action n°4 – Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles.....	14
3.5. Action n°5 – Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	15
3.6. Action n°6 – Définition d'une stratégie foncière globale à l'échelle du Marais poitevin	18
3.7. Action n°7 – Opérations foncières	18
3.8. Action n°8 – Animation foncière du CREN Poitou-Charentes.....	20
3.9. Action n°9 – Plan d'action trame verte et bleue	22
3.10. Action n°10 – Elaboration de supports de communication communs traitant de sujets transversaux.....	26
4. Eléments financiers	27
5. Analyse, bilan et perspectives.....	33
Annexes	34

1. Le CTMA cadre du Marais poitevin

1.1. Le territoire et ses enjeux

Situé entre les estuaires de la Loire et de la Gironde, le Marais poitevin est la zone humide la plus vaste du littoral atlantique français avec environ 100 000 ha. Il joue un rôle d'interface entre son bassin versant et la façade maritime.

Fruit de phénomènes naturels et des aménagements humains, le Marais poitevin est un milieu complexe où l'eau occupe une place primordiale. Il montre des visages contrastés, entre terres hautes, marais desséchés, marais mouillés... mais intimement liés par le fonctionnement hydraulique du marais.



En tant que zone humide d'importance nationale et Européenne, le Marais poitevin présente des enjeux importants notamment sur les plans de la ressource en eau et de l'expression de la biodiversité. Cela se traduit par la coexistence de nombreux outils de planification :

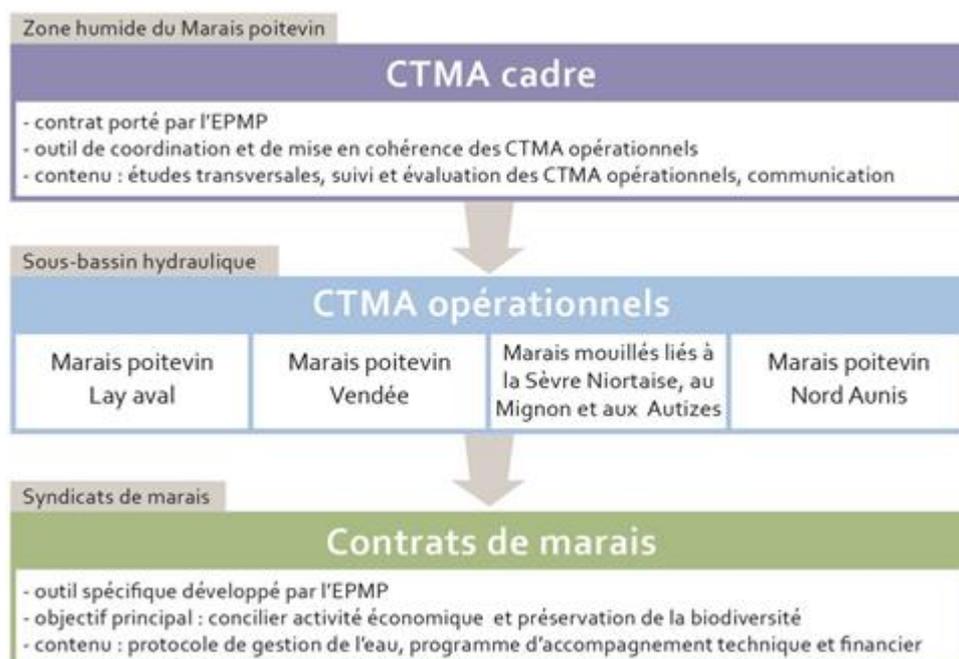
- En matière de politique de l'eau avec le SDAGE Loire-Bretagne et 3 SAGE (SAGE Sèvre Niortaise Marais Poitevin, SAGE de la Vendée et SAGE du Lay) ;
- En matière de politique environnementale avec en particulier les Directives Habitats, Faune, Flore et Oiseaux et le réseau Natura 2000 ;
- En matière de préservation des personnes et des biens à travers la mise en place des PAPI.

1.2. Un document de cadrage et de coordination des actions de préservation de la zone humide

L'Établissement public du Marais poitevin a pour principale mission la coordination et la gestion de l'eau et de la biodiversité, enjeux majeurs à l'échelle du marais. Dans le cadre de cette mission de coordination, et en réponse aux instructions ministérielles d'octobre 2012, l'EPMP et l'AELB ont proposé une nouvelle organisation des CTMA du Marais poitevin, dont l'objectif est d'optimiser les outils de l'action publique sur le territoire en matière de gestion de l'eau.

Cette nouvelle organisation s'applique sur l'ensemble de la zone humide du Marais poitevin (carte en annexe 1) et est basée sur 3 niveaux complémentaires :

- Un CTMA cadre, outil de coordination et de mise en cohérence des CTMA sur le Marais. Il vient chapeauter les différents CTMA opérationnels et propose un socle commun à ces derniers, autour de trois grands thèmes que sont le contenu des études préalables, la cohérence entre les CTMA et la conditionnalité des aides. Il a également vocation à conduire des études transversales à l'échelle de la zone humide ;
- Des CTMA opérationnels qui, tout en ayant ce socle commun, conservent une grande souplesse leur permettant de répondre aux attentes des acteurs locaux, et de conduire des actions et travaux notamment sur les réseaux et ouvrages, dans un souci d'atteinte du bon état des masses d'eau présentes sur le territoire, objectif qui figure dans le SDAGE Loire-Bretagne ;
- Des contrats de marais, portés par l'EPMP et intégrés aux CTMA opérationnels, qui sont l'occasion de travailler sur la gestion des niveaux d'eau, à l'échelle des compartiments hydrauliques, avec la volonté de concilier activités économiques et préservation de la biodiversité.



1.3. Orientations communes et principes de cohérence des CTMA opérationnels

Afin de garantir la bonne coordination et la cohérence entre l'ensemble des CTMA qui couvrent la zone humide, différentes orientations ont été actées et ont vocation à être déclinées dans les CTMA opérationnels.

Ces orientations et principes portent sur :

- Le contenu des études préalables ;
- La cohérence géographique des CTMA opérationnels, avec des périmètres qui soient cohérents avec les 4 sous-bassins du Marais poitevin et leurs masses d'eau superficielles respectives ;
- La synchronisation des contrats dans le temps, afin de pouvoir mener une étude bilan globale ;
- L'équilibre et l'adéquation des programmes d'actions aux enjeux ;
- La cohérence des indicateurs de suivi et d'évaluation, dans un souci de pouvoir mener un bilan à l'échelle du Marais poitevin ;
- La conditionnalité des aides financières, une partie de ces aides étant conditionnée à la mise en place de règles de gestion de l'eau. Ainsi :
 - o La mise en place d'un contrat de marais ou d'un protocole de gestion de l'eau ouvre droit au financement d'actions spécifiques qui ne sont pas éligibles dans le cas des CTMA opérationnels ;
 - o Le versement des aides financières consenties pour la restauration, la modernisation ou la création d'ouvrages hydrauliques est conditionné à l'existence de règles de gestion régissant les conditions de fonctionnement de l'ouvrage, du bief ou de l'unité hydraulique cohérente en amont de l'ouvrage.

Pour rappel, la définition de règles de gestion de l'eau est un objectif inscrit dans les SAGE du territoire et dans la disposition 7C4 du SDAGE Loire-Bretagne relative à la gestion du Marais poitevin.

1.4. Le programme d'actions du CTMA cadre

Outil de cohérence et de coordination, le CTMA cadre a également vocation à porter des études et actions transversales à l'échelle du Marais poitevin, qui visent à améliorer les connaissances liées à l'eau, à la biodiversité et au fonctionnement de la zone humide. Une dizaine d'actions, centrées autour de 3 thématiques, figurent à ce titre dans le CTMA cadre :

Thématique	Action	Intitulé	Maître d'ouvrage
Etudes, suivis et acquisition de connaissances dans le domaine de l'eau, des milieux aquatiques et des zones humides	N°1	Etude bilan et évaluation commune des 4 CTMA opérationnels	EPMP
	N°2	Mise en place d'un SIGT Marais poitevin	EPMP
	N°3	Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)	EPMP
	N°4	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	EPMP
	N°5	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	PNR et EPMP
Interventions foncières et planification	N°6	Définition d'une stratégie foncière globale à l'échelle du Marais poitevin	EPMP
	N°7	Opérations foncières (études, animation, veille, échanges, mobilités, etc.)	EPMP
	N°8	Animation foncière du CREN Poitou-Charentes	CREN PC
	N°9	Plan d'action trame verte et bleue	PNR
Animation et communication	N°10	Elaboration de supports de communication communs traitant de sujets transversaux	EPMP

1.5. Etat d'avancement et mise en œuvre

Le CTMA cadre a été signé en décembre 2015, en présence des principaux partenaires techniques et financiers, des porteurs de CTMA opérationnels et des porteurs des actions inscrites dans le contrat.

Il couvre la période 2015-2019 ; 2018 représente donc la 4^{ème} année de programmation.

2. L'animation du CTMA cadre

Le CTMA cadre est porté par l'EPMP au titre de ses missions de coordination des actions publiques en faveur de la gestion de l'eau et de la biodiversité.

L'établissement veille ainsi à la bonne mise en œuvre des actions inscrites dans le CTMA et fait le lien avec les CTMA opérationnels, en particulier en matière :

- De suivi de réalisation des travaux ;
- De suivi et d'évaluation des réponses du milieu aux opérations conduites.

Pour assurer ce travail d'animation mais aussi rendre compte de l'état d'avancement des travaux auprès des financeurs, 2 instances ont été mises en place et sont présidées par l'EPMP :

- Un comité technique ;
- Un comité de pilotage.

L'année 2018 a été consacrée à la préparation du bilan évaluatif de fin de contrats. En effet, dans un souci de cohérence des CTMA, le choix a été formulé de :

- Synchroniser l'ensemble des CTMA sur des périodes communes ;
- Ne porter qu'un seul bilan unique pour avoir ainsi à un instant « t » une vision commune des effets des actions portées par les CTMA au regard des objectifs fixés en matière de bon état des masses d'eau.

Ainsi, en 2019, le CTMA cadre et les CTMA opérationnels des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, du Mignon et des Autises, du Nord-Aunis et Marais Poitevin Vendée arriveront à échéance et un bilan devra en évaluer les effets. Il est prévu dans le même temps de conduire une évaluation à mi-parcours du CTMA Marais poitevin Lay aval.

Afin de préparer cette évaluation et de pouvoir l'engager fin 2018, le comité technique s'est réuni à deux reprises, le 2 février et le 29 mars. Ont suivi différents échanges pour finaliser le contenu du marché et retenir un prestataire pour accompagner l'EPMP et ses partenaires dans la conduite de ce bilan.

Le comité de pilotage n'a pas été réuni en 2018. Il est prévu de le réunir début 2019, en lien avec l'évaluation en cours. Il sera amené à se réunir à plusieurs reprises en 2019, à chaque grande étape de l'évaluation.

Par ailleurs, l'EPMP a participé aux différents comités de pilotage organisés par les porteurs de CTMA opérationnels, permettant ainsi de faire le lien entre les actions du CTMA cadre, les actions et travaux des CTMA opérationnels, et les démarches de contrats de marais, outils inscrits dans les CTMA opérationnels. De nombreux échanges ont par ailleurs eu lieu tout au long de l'année avec les différents porteurs de projet, afin de coordonner les actions et de mener des démarches complémentaires, avec pour objectifs de mieux connaître la zone humide et son fonctionnement et de gagner en efficacité en articulant au mieux les différents dispositifs.

3. Etat d'avancement des actions du CTMA cadre

3.1. Action n°1 – Etude bilan et évaluation commune des 4 CTMA opérationnels

| Bilan des actions conduites et résultats

Les indicateurs communs

Le CTMA cadre fixe un socle commun, pour le suivi et l'évaluation des programmes d'action des CTMA opérationnels, selon deux types d'indicateurs de suivi : la réalisation des travaux (définis par les porteurs de CTMA, l'EPMP et l'AELB) et l'évaluation de réponse du milieu aux travaux. Ces indicateurs permettent un suivi annuel des contrats à l'échelle de la zone humide et seront mobilisés autant que de besoin dans le cadre du bilan évaluatif à conduire en fin de programmation.

| Indicateurs de réalisation des travaux

Note : A l'heure du bilan annuel 2018, aucune donnée n'a pu être transmise par le SYHNA.

Cinq indicateurs ont été retenus concernant le suivi de la réalisation des travaux : l'envasement, l'entretien et la restauration des berges, les espèces végétales exotiques envahissantes (EEE) et les travaux sur ouvrages. Le tableau ci-dessous synthétise le linéaire de travaux réalisés et le nombre d'ouvrages traités par contrat en 2018 (cartes en annexe 2).

Indicateurs (km)	Envasement	Entretien des berges	Restauration des berges	EEE	Ouvrages
Lay	41,1	0,8	1,7	44,8	3
Vendée	41	3,9	19,5	257,1	2
Sèvre Niortaise	30	228,8	0,8	724,8*	7
Total	112,1	233,5	22	1026,7*	12

**Le chiffre est à minorer car la saisie a été renseignée à l'échelle des tronçons alors que certains n'ont que partiellement fait l'objet d'intervention*

| Indicateurs de réponse du milieu

Note : A l'heure du bilan annuel 2018, aucune donnée n'a pu être transmise par le SYHNA et l'IIBSN.

Le suivi évaluation de réponse du milieu aux travaux est basé sur la « mallette indicateurs » développée par le Forum des marais atlantiques (FMA). Les tableaux ci-dessous présentent les résultats obtenus par indicateur sur les contrats du Lay et de la Vendée en 2018 (cartes en annexe 3).

Les résultats synthétisés dans ce bilan ne tiennent pas compte de la réalisation des travaux mais proposent une lecture de l'état du milieu en cours de contrats.

Note : L'indicateur du suivi des niveaux d'eau par unité hydraulique cohérente n'est pas présenté dans ce bilan.

– Présence d'espèces végétales exotiques envahissantes :

Recouvrement moyen (km)	0%]0 % ; 20 %]]20 % ; 40 %]]40 % ; 60 %]]60 % ; 80 %]]80 % ; 100 %]
Lay	0,8	1,6				
Vendée	17,3	19,8	1,8			
Total	18,1	21,4	1,8			

]0 % ; 20 %] : Foyers ou individus isolés

]20 % ; 40 %] : Foyers discontinus, en petits groupes

]40 % ; 60 %] : Foyers discontinus, en groupes plus compacts

]60 % ; 80 %] : Foyers discontinus, plus ou moins dense

]80 % ; 100 %] : Foyers continus

– Présence de groupements végétaux sur les berges :

Type	Recouvrement moyen (km)	0%]0 % ; 20 %]]20 % ; 40 %]]40 % ; 60 %]]60 % ; 80 %]]80 % ; 100 %]
Hélophyte	Lay	21,3	7,3	6,2	2,6	3,6	
	Vendée	4,2	21	7,4	3,7	2,2	
	Total	25,5	28,3	13,6	6,3	5,8	
Herbacé	Lay	5,8	9,4	17,9	2,3	4,8	0,8
	Vendée	0,8	18,6	14,1	2,8	1,5	0,6
	Total	6,6	28	32	5,1	6,3	1,4
Ripisylve	Lay	27,2	3,5	4,7	4,6	1,1	
	Vendée	2,3	9,4	3,5	8,2	7,2	8,1
	Total	29,5	12,9	8,2	12,8	8,3	8,1
Roncier	Lay	39,6	1,2	0,2			
	Vendée	3,2	27,2	5,3	2,9		
	Total	42,8	28,4	5,5	2,9		
Roseaux	Lay	33,7	2	1,4	2,9	1	
	Vendée	17,6	18,2	1,1	0,4	1,3	
	Total	51,3	20,2	2,5	3,3	2,3	

]0 % ; 20 %] : Foyers ou individus isolés

]20 % ; 40 %] : Foyers discontinus, en petits groupes

]40 % ; 60 %] : Foyers discontinus, en groupes plus compacts

]60 % ; 80 %] : Foyers discontinus, plus ou moins dense

]80 % ; 100 %] : Foyers continus

– Stabilité des berges :

Etat de dégradation (km)	0	1	2	3	4
Lay		3,8	13,3	18,8	4,8
Vendée	0,9		7,3	24,1	6,7
Total	0,9	3,8	20,6	42,9	11,5

0 : Berges très instables, problème d'érosion important, limite fossé/berge rendue floue

1 : Berges instables, problème d'érosion continu

2 : Berges instables, problème d'érosion localisé et discontinu

3 : Berges avec quelques traces d'érosion localisées

4 : Berges très stables

– Taux d'envasement :

Taux d'envasement (km)	0%]0 % ; 20 %]]20 % ; 40 %]]40 % ; 60 %]]60 % ; 80 %]]80 % ; 100 %]
Lay		0,6	4,4	20,4	14,9	
Vendée		7,2	11,4	12,9	7,5	
Total		7,8	15,8	33,3	22,4	

Etude bilan

Le CTMA cadre prévoit un bilan évaluatif unique en fin de contrat du CTMA cadre ainsi que des CTMA opérationnels. Ce bilan doit donc intervenir au cours de l'année 2019. L'objectif attendu est de dresser un état des lieux des actions portées par les différents CTMA, et d'évaluer les effets de ces actions sur l'amélioration de la connaissance et de la fonctionnalité de la zone humide. Il permettra d'établir l'état des masses d'eau et de le comparer au bon état attendu. De là découleront éventuellement de nouvelles priorités d'intervention, qui se déclineront dans de futurs programmes pluriannuels de travaux.

L'année 2018 a été consacrée à la préparation de ce bilan. Un cahier des charges a été construit avec les partenaires, principalement les structures porteuses des CTMA opérationnels. Ce travail conduit au cours du 1^{er} semestre a permis, après consultation, de retenir un bureau d'études pour accompagner l'EPMP et ses partenaires dans le processus d'évaluation.

L'étude comporte trois grands volets :

- Technico-financier : il vise à dresser le bilan des actions engagées en comparaison avec les prévisions. Cette première approche porte notamment sur les moyens financiers consacrés, les aides publiques reçues et les actions réalisées. Elle permet de s'interroger sur les écarts entre la programmation initiale et les réalisations, et les causes de ces écarts.
- Organisationnel : il s'agit d'analyser, sur la base d'audits, l'organisation mise en place au sein des CTMA opérationnels pour assurer leur déclinaison locale, mais aussi de porter un regard sur l'articulation entre le CTMA cadre et les CTMA opérationnels. Cette étape est également l'occasion de s'interroger sur la future gouvernance du territoire et le portage d'éventuels contrats ultérieurs.
- Technique, qui doit rendre compte du fonctionnement de la zone humide sur le plan quantitatif et qualitatif, et mesurer les effets des CTMA sur l'amélioration de ce fonctionnement, avec en ligne de mire l'amélioration et l'atteinte du bon état des masses d'eau. Cette analyse se fera sur la base d'indicateurs et à l'échelle de chaque unité hydraulique. Trois fonctions seront étudiées sur la partie marais : la fonction biologique, la fonction épuratoire et la fonction hydraulique. Sur la partie cours d'eau située en bordure du marais, la méthode dite « réseau d'évaluation des habitats » sera utilisée. Ce volet technique sera l'occasion d'étudier également l'efficacité des règles de gestion de l'eau mises en place et leur pertinence au regard des objectifs environnementaux poursuivis.

Les premiers travaux relatifs à ce bilan ont débuté à l'automne 2018, l'objectif étant de finaliser cette étude au cours de l'année 2019. Dans ce cadre, différentes réunions du comité technique ont eu lieu.

| Difficultés rencontrées

La partie « indicateurs » révèle des disparités entre les différents contrats, en particulier sur leur mise en place. Il subsiste également des difficultés dans la saisie et la remontée des données vers le CTMA cadre. La mise en œuvre tardive de ces indicateurs, après le démarrage de la plupart des CTMA opérationnels, explique en grande partie ces complications.

Concernant le bilan évaluatif, les principales difficultés portent actuellement sur le recueil des données nécessaires à la réalisation des bilans et notamment du bilan technico-financier :

- Les typologies de travaux et la structuration des bases de données diffèrent selon les CTMA opérationnels ;
- La récupération des données auprès de certaines structures est difficile ;
- Certains indicateurs recueillis parmi les indicateurs communs mis en place semblent manquer pour mener à bien l'analyse technique.

| Perspectives

2019 sera consacré à la finalisation du bilan évaluatif. Cela permettra de s'interroger sur les différents outils existants et leur articulation, et notamment de :

- Mesurer les effets des actions des CTMA opérationnels sur l'amélioration de la fonctionnalité de la zone humide et de l'état des masses d'eau ;
- Fixer de nouvelles orientations, priorités, au regard des objectifs attendus en matière d'atteinte du bon état des masses d'eau ;
- Fixer un nouveau cadre d'intervention et si besoin une nouvelle articulation entre les différents dispositifs, au regard des priorités et objectifs ;
- Définir un nouveau cadre de cohérence et de coordination à l'échelle du Marais poitevin ;
- Définir éventuellement de nouvelles programmations à l'échelle des différents bassins versants.

3.2. Action n°2 – Mise en place d'un SIGT Marais poitevin

| Bilan des actions conduites et résultats

Le Système d'Information pour la Gestion du Territoire (SIGT) centralise l'information géographique à l'échelle de la zone humide, à travers un jeu de données de référence (ouvrages, réseaux et unités hydrauliques - carte en annexe 4). Initié en 2016, il est le support commun des bilans annuels des CTMA et de l'évaluation de fin de programmation.

| Difficultés rencontrées

Les principales difficultés restent :

- Le renseignement, chronophage ;
- Le partage et la validation des informations entre structures ;
- La mise à jour des référentiels.

| Perspectives

Les couches d'information géographique sont évolutives et complétées par de nouvelles données (échelles, sources de bordure). Ce travail se poursuivra en 2019 et dans les années à venir, afin d'aboutir progressivement à des couches consolidées et validées par l'ensemble des acteurs.

3.3. Action n°3 – Système d'information sur l'eau du Marais poitevin (SIEMP)

| Bilan des actions conduites et résultats

Le décret de création de l'EPMP du 29 juillet 2011 attribue à l'Etablissement la mission de mettre en place un programme de suivi des niveaux d'eau des cours d'eau et des canaux du marais. Après une année 2015 consacrée au développement et au paramétrage du système d'information par le groupement RHEA SAS / Kisters AG, puis la mise en ligne du SIEMP en 2016 : siemp.epmp-marais-poitevin.fr, l'année 2017 a permis la consolidation de l'outil : exploitation, données, nouveaux producteurs, évolutions graphiques.

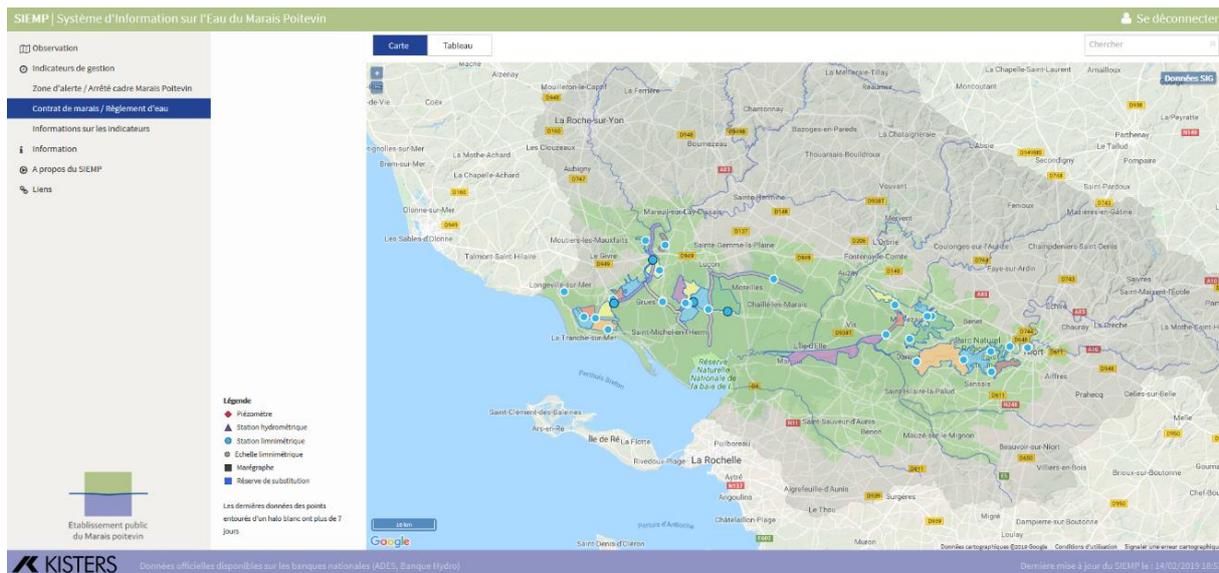
L'année 2018 s'est inscrite dans la continuité de 2017, avec :

- La poursuite de l'exploitation du SIEMP ;
- L'ajout de station de la Dreal Nouvelle-Aquitaine ;
- Le passage en télétransmission de plusieurs limnigraphes du Conseil Départemental de la Vendée ;
- Et l'ajout du taux de remplissage des réserves de substitution du sud Vendée, gérées par la CACG pour le compte du Syndicat Mixte du Marais poitevin bassin du Lay et du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes.

Par ailleurs, les fuseaux de gestion définis dans les contrats de marais et règlements d'eau mis en place sur les compartiments hydrauliques du Marais poitevin figurent désormais sur le SIEMP, et sont visibles en se connectant à l'interface :

nom d'utilisateur : epmp

mot de passe : siemp



Les statistiques de 2018 montrent une consultation similaire à celle de 2017, avec 400 à 600 visites par mois, correspondant à 150 utilisateurs différents.

Des actions complémentaires au système d'information ont été poursuivies en 2018. Après la pose de 36 échelles et de 10 sondes limnimétriques nivelées sur la zone humide du bassin du Lay en 2017, 39 échelles ont été posées et 55 points nivelés sur la zone humide du bassin de la Vendée en 2018.

Par ailleurs, l'EPMP s'est engagé en 2016 dans un programme de recherche sur la dynamique spatio-temporelle des flux de nutriments et de carbone en baie de l'Aiguillon, avec comme partenaires les gestionnaires de la réserve nationale de la baie de l'Aiguillon que sont l'ONCFS et la LPO, et l'appui de l'Ifremer. L'EPMP est impliqué dans l'aspect quantitatif du programme et a équipé les exutoires des fleuves du Marais poitevin avec des courantomètres à effet Doppler, pour y mesurer les débits. La pose des courantomètres a été réalisée au mois de février 2017 sur la Sèvre Niortaise (Pont du Brault) et sur le Lay (pont entre l'Aiguillon-sur-Mer et la Faute-sur-Mer), mais les opérations de jaugeage qui devaient suivre n'ont pu être réalisées qu'au cours du premier semestre 2018, du fait des faibles arrivées d'eau douce dans la Baie de l'Aiguillon en 2017. L'exploitation des données pour le calcul de débits par Ifremer est en cours ...

Enfin, l'EPMP a lancé une consultation en fin d'année 2018 pour la localisation et la mise en place de deux piézomètres dans la nappe du Jurassique supérieur du Nord Aunis, afin d'améliorer la gestion quantitative sur le bassin du Curé. Leur implantation devrait intervenir à la fin du premier semestre 2019.

Difficultés rencontrées

La mise en œuvre du SIEMP a pris plusieurs années, principalement en raison de l'ampleur du projet et de son aspect multi partenarial. Pour être pertinent et proposer un accès à l'information fiable, ce système doit en effet mobiliser des producteurs de données. Il ne rencontre aujourd'hui plus de difficulté majeure, mais un suivi technique et une veille concernant son évolution restent nécessaires.

Les travaux de nivellement des échelles limnimétriques, réalisés par un géomètre expert, ont mis en évidence qu'une précision centimétrique en altimétrie dans le référentiel national (m NGF/IGN69) reste difficile à atteindre. Plusieurs vérifications sont nécessaires et conduites pour réduire les erreurs de cote.

Concernant les débits sortant en baie de l'Aiguillon, les courantomètres à effet Doppler ont été installés en février 2017 (Lay et Sèvre Niortaise), les jaugages de ces stations n'ont été réalisés qu'au premier semestre 2018, et les données sont en cours de traitement par l'Ifremer.

| Perspectives

Le marché d'exploitation du SIEMP (exploitation, maintenance corrective et maintenance évolutive) lancé en 2014 arrive à échéance en avril 2019. L'EPMP va lancer une nouvelle consultation afin de poursuivre son exploitation pour une nouvelle période de 4 ans.

Les améliorations du système vont se poursuivre en 2019, avec de nouvelles sources de données (ex : barrages AEP), la bancarisation des historiques, la mise à disposition des chroniques des échelles limnimétriques, une adaptation permettant la consultation sur mobile, et l'amélioration de l'interface.

Par ailleurs, l'EPMP va poursuivre les actions complémentaires au SIEMP :

- La production des données de débits par l'Ifremer aux exutoires des fleuves du Marais poitevin afin de mieux appréhender les flux de nutriments dans la baie de l'Aiguillon ;
- La consolidation du réseau d'échelles limnimétriques sur le Marais poitevin avec la mise en œuvre du marché concernant le Nord Aunis ;
- La mise en place des deux nouveaux piézomètres sur le bassin du Curé.

3.4. Action n°4 – Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles

| Bilan des actions conduites et résultats

Initialement lancé sur les zones de marais de Charente-Maritime, le projet d'élaboration d'un indicateur de fonctionnement trophique du compartiment aquatique des zones humides s'est étendu dès 2015 de l'estuaire de la Gironde à la Bretagne. L'EPMP s'inscrit dans ce programme piloté par le Forum des marais atlantiques (FMA), en tant que partenaire local, et assure la maîtrise d'ouvrage, avec l'aide financière de l'Agence de l'eau, du déploiement de 18 points d'échantillonnage répartis sur le Marais poitevin, de la collecte et de l'analyse des échantillons. Les résultats sont publiés par l'UNIMA et le Lasat, co-pilotes du dispositif, dans des bilans annuels.

| Perspectives

Le marché public a été reconduit pour une nouvelle année en 2019. Les données issues des collectes et des analyses sont mobilisées pour alimenter le suivi de l'évolution de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau.

3.5. Action n°5 – Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin

| Bilan des actions conduites et résultats

L'observatoire du patrimoine naturel (OPN) a pour vocation de suivre l'évolution de la biodiversité du Marais poitevin. Chaque année, des inventaires sont réalisés dans le cadre d'un protocole validé entre partenaires et scientifiques. Les résultats de ces travaux sont mis à la disposition des acteurs du territoire.

L'OPN comporte deux volets. Le premier, animé par le PNR du Marais poitevin et opérationnel depuis 2004, s'attache à suivre la biodiversité à l'échelle du territoire. Le second, piloté par l'EPMP, a pour objectif d'évaluer les effets de la gestion de l'eau sur la biodiversité ; il est conduit depuis 2012 en partenariat avec l'Université de Rennes, sur 11 secteurs de marais.

Les deux dispositifs sont complémentaires. Les résultats alimentent une base de données partagée.

L'ensemble des suivis sont par ailleurs en ligne sur le site internet de l'OPN :

<http://biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Volet 1 = suivi sur le long terme de la biodiversité à l'échelle du territoire

En 2018, le PNR du Marais poitevin s'est attaché avec ses partenaires à suivre une dizaine d'indicateurs en fonction des pôles thématiques, comme par exemple :

- Oiseaux :

- Suivi et protection du busard cendré, (163 nids trouvés et 302 jeunes à l'envol) ;
- Suivi de la guifette noire (33 couples et la meilleure année depuis 1992 pour le nombre de jeunes à l'envol avec entre 51 et 71 jeunes) ;
- Suivi des passereaux communs par points d'écoute.

- Insectes

- Suivi des cortèges d'Odonates du Marais poitevin :

Au total, 50 espèces, sur les 53 connues sur le territoire, ont été observées entre 2012 et 2018. Si les espèces des milieux temporaires ouverts voient leur occupation augmenter en 2018 du fait des fortes précipitations du début 2018, d'autres espèces typiques du Marais poitevin semblent décliner. Autre constat, en 2018, les richesses spécifiques observées en marais intermédiaire et desséché sont plus fortes qu'en marais mouillé.

- Suivi du cuivré des marais :

Espèce protégée, ce papillon est lié aux prairies de marais. Le suivi a été mené en 3 phases, un travail historique sur la répartition en Marais poitevin, des inventaires 2018 sur les stations connues et la caractérisation de son habitat de reproduction pour alimenter le prochain Document d'Objectifs Natura 2000. Le cuivré des marais a été retrouvé et suivi sur 8 sites du Marais poitevin, dont Andilly, Saint-Hilaire-la-Palud, Benet et le Bourdet.

- Flore / Habitats

- Finalisation de la cartographie des pelouses calcicoles du Marais poitevin avec les conservatoires botaniques nationaux ;

- Caractérisation biologique des habitats de l'estran :

L'université de La Rochelle continue son travail de caractérisation de la richesse biologique des milieux marins limitrophes du Marais poitevin en approfondissant les connaissances sur les algues.

- Amphibiens

- Suivi des pontes des grenouilles agiles et rousses ;

- Suivi de 150 habitats de reproduction des amphibiens :

La situation des amphibiens ne s'améliore pas, 40% des sites suivis n'abritent plus d'amphibien. L'occupation des espèces (tritons marbrés, pélodyte ponctué, grenouille verte, etc.) ne s'améliore pas. Les causes sont multiples : gestion des niveaux d'eau, fragmentation des habitats, prédation par des espèces exotiques envahissantes comme l'écrevisse de Louisiane...

- Mammifères

- Cartographie de la répartition de la loutre et mortalité routière :

La loutre est toujours présente sur l'ensemble de la zone humide et ses cours d'eau associés (Lay amont, rivière Vendée, Courance...). Une analyse spatiale de la mortalité de la loutre d'Europe par collision routière a également été réalisée sur le marais. Elle permettra d'orienter la pose des futurs passages à loutre avec les services routiers, dans le cadre du prochain Document d'Objectifs Natura 2000.

- Poissons

Les CTMA doivent jouer un rôle majeur pour ce pôle. Ils s'attachent à suivre les espèces, mais aussi à améliorer les conditions de franchissement des obstacles à leur migration. En 2018, le PNR du Marais poitevin a suivi plusieurs espèces : anguille (pêches électriques, dévalaison des géniteurs, remontée des civelles), aloses...

En dévalaison, deux périodes sont à distinguer en 2018 : en janvier 2018 et décembre 2018, respectivement 5 000 et 2 800 anguilles argentées ont été capturées, soit une estimation de flux de 14 000 et 7 800 anguilles dévalantes.

Le suivi des grands migrateurs (saumon, alose, lamproie) réalisé à la station de comptage de la passe à poissons du marais Pin a permis de compter : 454 aloses (troisième meilleure année après 2016) mais seulement 19 lamproies marines, et aucun salmonidé.

- Espèces exotiques envahissantes (EEE)

Les données Marais poitevin sont intégrées au dispositif ORENVA déjà existant.

Volet 2 = suivi de la biodiversité en lien avec la gestion de l'eau

L'EPMP a sollicité le laboratoire Ecobio (CNRS/Université de Rennes 1) pour poursuivre le partenariat technique et scientifique initié en 2013. Le contrat général de coopération conclu entre l'EPMP et le CNRS et prolongé par avenant a ainsi donné lieu à un quatrième contrat d'application couvrant les années 2018 et 2019, contresigné par le Parc.

Il permet entre autres :

- Un accompagnement du dispositif avec l'emploi sur cette période d'un ingénieur d'étude basé dans les locaux de l'EPMP ;
- Une analyse et interprétation des données.

Le marché public, qui encadre les relevés de terrain relatifs aux 7 protocoles du dispositif, s'est vu reconduit dans son intégralité pour la cinquième année consécutive. Parallèlement à ce travail de terrain, l'analyse du jeu de données s'est poursuivie et a permis le rendu d'un rapport intermédiaire en février 2018. Les principaux résultats ont également fait l'objet d'une présentation aux partenaires le 19 juillet 2018. Les analyses se poursuivent, enrichies par les nouvelles données récoltées, et donneront lieu à un nouveau rapport d'étape en février 2019.

L'un des objectifs de l'OPN est de restituer et valoriser les résultats des suivis. Ils sont en ligne sur le site internet de l'OPN.

En 2018, les membres de l'OPN ont présenté des résultats au travers de 5 conférences et publié 4 articles scientifiques. Les diagnostics biologiques des contrats de marais conduits par l'EPMP s'appuient sur les résultats de l'OPN présentés par le PNR. Les données biologiques issues des suivis ont été transférées à 18 projets (études d'incidences Natura 2000, études d'impact, atlas...).

La 12^{ème} journée de présentation des résultats de l'OPN à l'ensemble des acteurs environnementaux du marais et usagers (administrations de l'Etat, APNE, collectivités, syndicats mixtes, universitaires, Chambres d'agriculture...) a eu lieu le 5 février 2019 à Luçon. Elle a rassemblé plus de 120 professionnels, et 30 étudiants de BTS de la Roche-sur-Yon.

| Difficultés rencontrées

En 2018, l'OPN n'a pas rencontré de difficulté. L'ensemble des suivis ont été menés selon les protocoles prédéfinis. Cependant, les incertitudes budgétaires annoncées pour 2019 nécessiteront une réorganisation de l'OPN.

| Perspectives

Les indicateurs de l'OPN permettent d'améliorer les connaissances sur le Marais poitevin et sont valorisés dans les instances locales ou nationales. L'intérêt pour les gestionnaires du marais est de disposer d'une plate-forme commune de données qui doivent permettre d'orienter l'action publique. C'est pourquoi le PNR va travailler à la création d'un Web SIG sur le site internet de l'OPN, pour mieux visualiser les données naturalistes disponibles.

En fonction des disponibilités financières, les suivis biologiques seront reconduits en 2019. Des indicateurs liés à la gestion de la zone humide (suivi des amphibiens des mares de bordure, guifette noire, gorgebleue à miroir, etc.) devraient apporter des informations précises sur l'évolution de la biodiversité mais aussi alimenter le prochain Document d'Objectifs Natura 2000. Il est aussi envisagé de travailler sur un audit de l'OPN après 15 ans de fonctionnement.

Concernant le dispositif en lien avec la gestion de l'eau, le marché public encadrant les suivis de terrain permet, par simple reconduction, de récolter des données jusqu'en 2019.

Les indicateurs liés à la gestion de la zone humide (suivis des odonates, de la répartition du cuivré des marais, des amphibiens, etc.) devraient apporter des informations précises sur la biodiversité du marais.

3.6. Action n°6 – Définition d’une stratégie foncière globale à l’échelle du Marais poitevin

| Bilan des actions conduites et résultats

Le Marais poitevin compte de nombreux opérateurs qui interviennent sur le foncier, avec des enjeux multiples : conservation d’espaces remarquables, protection des personnes et des biens, entretien des exutoires, niveaux d’eau... Par ailleurs, chaque opérateur intervient selon des stratégies qui lui sont propres. Aussi est-il apparu nécessaire de travailler à l’élaboration d’une stratégie foncière à l’échelle du Marais poitevin, dans un souci de lisibilité et de visibilité de l’action publique, mais aussi d’efficacité et de cohérence des politiques foncières menées. Cette nécessité est par ailleurs réaffirmée dans le rapport du CGEDD de juin 2016 (recommandation n°3).

La construction de cette stratégie a débuté en 2016 avec la rencontre par l’EPMP, en bilatéral, de l’ensemble des acteurs intervenant sur le foncier de manière directe ou indirecte. Ces rencontres se sont poursuivies début 2017, et au total plus de 30 structures ont été consultées. Ces entretiens ont donné lieu à un comité de pilotage, regroupant tous ces intervenants, au cours duquel a été présenté l’état des lieux des actions menées sur le territoire. Des ateliers ont par la suite permis d’identifier des orientations cadres qui ont été présentées devant le comité de pilotage en mai 2018.

L’état des lieux et les orientations cadres ont été formalisés dans deux documents transmis au cours de l’été à l’ensemble des partenaires pour validation. La plupart des acteurs ont émis un avis favorable sur ce document cadre, partageant ainsi une vision commune quant à l’utilisation de l’outil foncier sur le territoire.

| Difficultés rencontrées

L’une des difficultés est liée à la multitude des acteurs intervenant sur le territoire et à la diversité de leurs stratégies : de fait, il s’avère parfois difficile de trouver un consensus.

| Perspectives

L’année 2019 sera consacrée au troisième volet de la construction de la stratégie foncière, à savoir une déclinaison opérationnelle des orientations cadres. L’objectif est de donner encore davantage de lisibilité en identifiant les priorités à court et moyen termes en matière d’intervention foncière.

Il s’agit de voir également comment mettre en œuvre les grands principes actés dans le document.

3.7. Action n°7 – Opérations foncières

| Bilan des actions conduites et résultats

Dans les démarches de contrat de marais, il est apparu nécessaire de proposer des échanges fonciers agricoles sur certains compartiments hydrauliques, afin de s’affranchir d’une occupation du sol inappropriée soit, typiquement, des parcelles cultivées dans des secteurs bas.

A ce jour, deux contrats de marais ont été concernés par de tels échanges : celui de Triaize et celui de Champagné-les-Marais.

Sur Triaize, 12,20 ha cultivés dans un point bas et situés dans un ensemble de prairies subsaumâtres ont été identifiés à la faveur du contrat de marais signé en 2016. La présence de ces parcelles cultivées rend difficile l'évolution de la gestion de l'eau, alors qu'une élévation des niveaux en périodes hivernale et printanière permettrait un fonctionnement écologique amélioré des prairies, reconnues d'intérêt communautaire. En 2017, les actions conduites ont permis une remise en herbe des 12,20 ha qui sont désormais exploités par un éleveur. Les actes notariés permettant de finaliser les échanges avec l'ancien exploitant ont été signés en 2018.

Sur Champagné-les-Marais, la SAFER a pu acquérir un îlot culturel de 6,8 ha pour le compte de l'EPMP, complétant ainsi l'enveloppe foncière nécessaire à la mise en place des échanges. Ces derniers ont ainsi pu voir le jour et des protocoles ont été signés dans ce sens avec les exploitants en place. Une remise en herbe des parcelles cultivées devrait intervenir à l'automne 2019.

Sur le marais de Mouron, secteur inclus dans le contrat de marais de la Vieille Autise, l'EPMP met en place une opération de restructuration des îlots agricoles avec la Chambre d'agriculture de Vendée et les exploitants locaux. Différents scénarios d'échange ont été proposés fin 2018 et ont permis de faire émerger une solution.

En matière de veille foncière, l'EPMP bénéficie depuis 2014 d'une convention avec la SAFER, qui appuie l'établissement dans ses actions d'acquisition en assurant le portage du foncier et l'animation auprès des exploitants et propriétaires. Elle a été renouvelée en 2018 avec la SAFER Pays de la Loire, suite à sa régionalisation.

| Difficultés rencontrées

La rareté des opportunités reste un frein pour constituer rapidement les enveloppes foncières nécessaires à la mise en place des échanges. Toutefois, les actions menées avec la SAFER ont fait aboutir les deux projets exposés, sur de vastes espaces prairiaux emblématiques.

| Perspectives

En 2019, il est prévu de conduire une réflexion sur la remise en herbe des parcelles de Champagné-les-Marais. A ce titre, un partenariat s'est engagé avec le Conseil Départemental de la Vendée qui en reste le propriétaire.

Il est également prévu de réaliser des travaux sur les parcelles remises en herbe sur Triaize, afin d'améliorer les conditions d'exploitation. Ces travaux devraient se formaliser avec un accompagnement technique et financier du Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, dans le cadre du plan d'aménagement et de restauration des marais occidentaux (PARMO).

Enfin, une nouvelle convention devrait voir le jour avec la SAFER Nouvelle-Aquitaine, la convention de 2014 touchant à sa fin et la SAFER Poitou-Charentes intégrant la SAFER Nouvelle-Aquitaine.

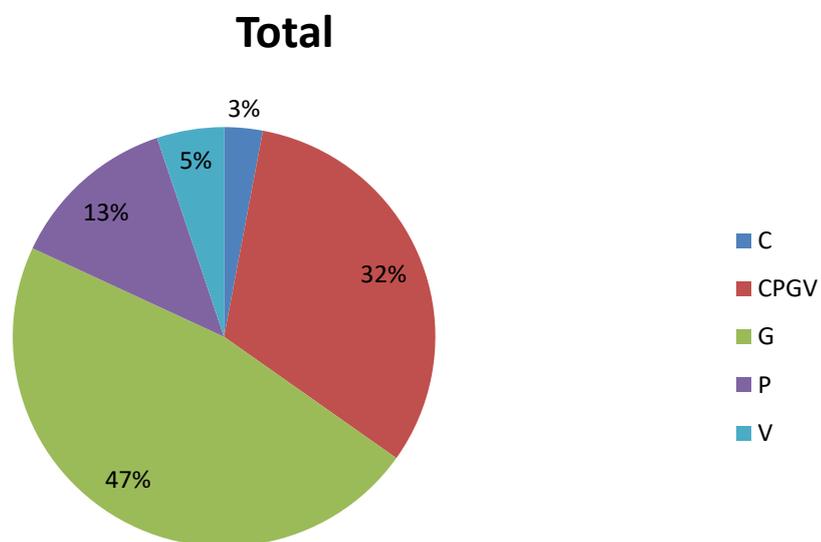
3.8. Action n°8 – Animation foncière du CREN Poitou-Charentes

| Bilan des actions conduites et résultats

L'animation du programme d'acquisition et de gestion de site en Marais poitevin (PAMP) a pour but d'assurer la maîtrise foncière de tout ou partie des sites du programme, afin d'assurer durablement la préservation de leurs intérêts écologiques et paysagers, ainsi que la multifonctionnalité de ces zones humides majeures du Marais poitevin.

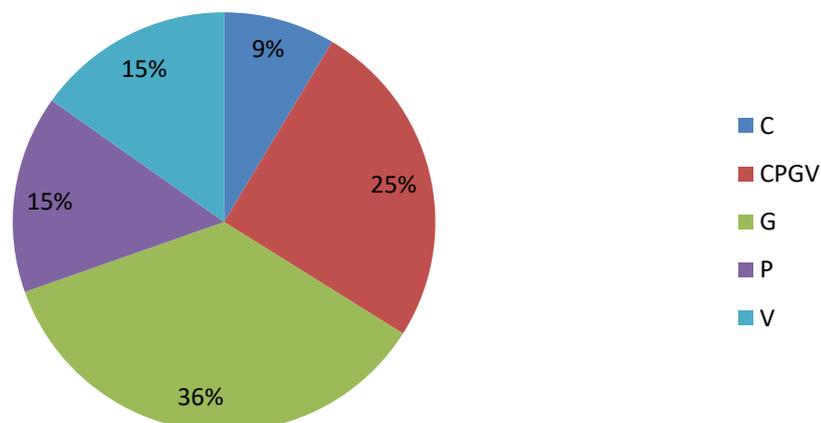
Sur l'année 2018, 2 chargés de missions se sont succédés sur ce poste.

Les missions menées par la chargée de mission de début janvier à fin mai se répartissent de la manière suivante :



Les missions menées par le remplaçant chargé de mission de début juin à fin décembre se répartissent de la manière suivante :

Total



Rappel :

CPGV : tâches administratives, transversales et financement.

C : Etude et Suivi

P : Foncier- Initiation – Stratégie

G : Gestion

V : Valorisation et Information

Si on se réfère aux catégories initialement retenues, la distribution du temps passé sur la mission est la suivante :

Détail	Total 2018 (j)			Prévisionnel 2018 (j)
	MD	PaD	Total	
prospection foncière, négociation avec les propriétaires, conventionnement, signature des actes	12	18	30	60
gestion - valorisation - suivi scientifique	46	81	127	80
tâches administratives et financement	7	15	22	35
réunions, formation, encadrement	12	14	28	30
	77	128	205	205

Au total, le temps passé sur la mission en 2018 s'élève à 205 jours.

Les travaux d'animation foncière ont moins mobilisé le chargé de mission remplaçant, car il a laissé les négociations et les nouvelles opportunités d'acquisition pour la chargée de mission à son retour. Il a été demandé au remplaçant de se concentrer sur certaines missions de gestion en priorité, telles

que la rédaction d'un plan de gestion sur le Marais de Bessines à l'Ouchette. Cela explique le temps consacré à la gestion beaucoup plus important que les 80 jours prévus.

Le bilan complet des surfaces acquises par le CREN est présenté dans le rapport d'activité des CTMA opérationnels. Toutefois, pour résumer, c'est environ 30 ha qui ont été acquis en 2017 sur les 14 sites du PAMP. Un acte d'acquisition a été signé le 24 septembre 2018 pour une surface totale de 24,7031 ha sur les sites des marais de la Garette, Bessines à l'Ouchette, Saint Hilaire-la-Palud – Arçais et la Ronde.

Soulignons que, parmi les dossiers mentionnés dans le bilan annuel 2016 du CTMA cadre, la vente sur le marais du Vanneau-Irleau (tableau en annexe X) n'est toujours pas signée en raison d'une succession non régularisée. Cela a justifié la mise en place d'avenant pour prolonger les demandes de subvention (cf. CTMA zh mm). Toutefois le dossier est enfin débloqué et devrait être signé dans les prochains mois.

| Difficultés rencontrées

La principale difficulté réside toujours dans la durée des procédures, notamment pour certains des dossiers listés dans le tableau annexé où le CREN se heurte à des problématiques de succession non régularisée ou d'indivision. A noter que le temps de traitement des dossiers par la SAFER induit également des délais relativement importants entre les premières négociations avec les propriétaires, et la rétrocession au CREN. En conséquence, un dossier dont l'animation foncière débute en année n, se concrétise généralement en année n+1 ou n+2, voire n+3.

Le CREN va prochainement pouvoir solder les tranches entamées, car la SAFER a pu résoudre les différents problèmes persistants. Ainsi plusieurs actes seront signés en 2019.

| Perspectives

Un peu plus de 35 ha ont été négociés dans le courant du premier semestre 2018 au titre du programme 2018 (correspondant à la dernière convention financière). Le CREN Poitou-Charentes est maintenant dans l'attente de l'acquisition des parcelles par la SAFER afin d'avancer dans les rétrocessions. D'autre part l'animation foncière se poursuit pour atteindre les objectifs inscrits dans les CTMA opérationnels.

3.9. Action n°9 – Plan d'action trame verte et bleue

| Bilan des actions conduites et résultats

Ce plan est désormais entré dans une phase opérationnelle, avec la réalisation d'actions concrètes. A ce titre, le PNR a mené au cours de l'année 2018 :

- Un important travail portant d'une part sur un dispositif d'animation, et d'autre part sur un porter à connaissance ;
- Différents travaux visant à préserver ou améliorer les continuités écologiques et les cœurs de biodiversité ;

le tout en lien avec les enjeux de la TVB précédemment définis ces dernières années.

Animation projets et travaux TVB

En matière d'animation, le PNR MP a réuni à plusieurs reprises le groupe technique PNR/Chambres d'agriculture qui a pour vocation la recherche de projets sur les secteurs agricoles en 17, 79 et 85. Plus largement, le PNR a coordonné et conduit des actions et travaux sur le domaine privé, agricole ou non, et sur le domaine collectif (projets sur communes notamment).

Par ailleurs, dans l'objectif de diffuser l'information auprès du public, le PNR a créé des outils d'information et de sensibilisation présentés sur son site internet et mis à disposition des partenaires (Chambres d'agriculture, collectivités) sous la forme de diaporamas : <https://pnr-parc-marais-poitevin.fr/action/continuites-ecologiques-marais-poitevin>

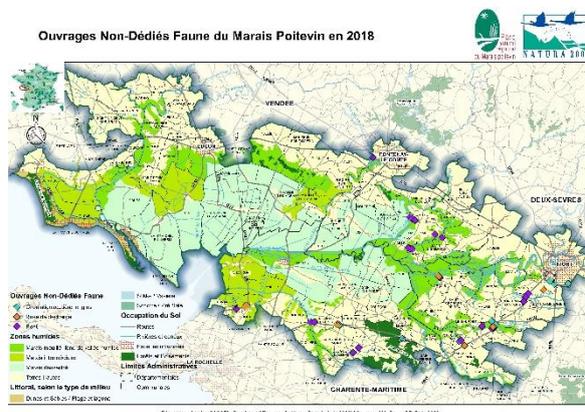
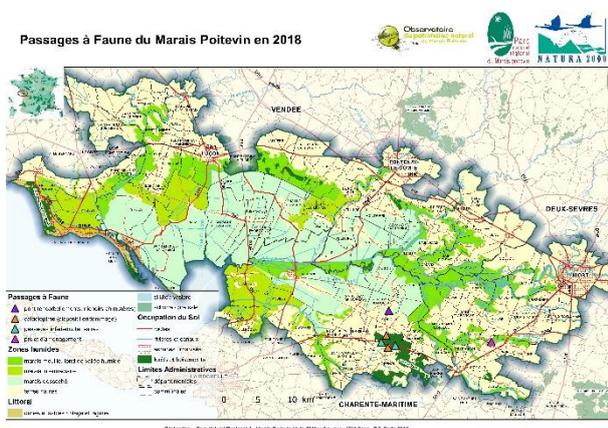
Animation, accompagnement et mise en œuvre urbanistique de la TVB

En tant que personne publique associée, le PNR accompagne l'ensemble des démarches d'élaboration des documents d'urbanisme et de planification portés par les collectivités locales, communes, intercommunalités et syndicats mixtes : plan local d'urbanisme communal ou intercommunal, schéma de cohérence territoriale. A cet effet, il participe aux réunions et ateliers de concertation. En amont des démarches, il transmet le diagnostic « trame verte et bleue » du territoire et accompagne les acteurs de l'aménagement pour sa traduction dans les documents d'urbanisme.

De plus, lors de l'arrêt des documents de planification urbaine, la commission « avis réglementaires » du PNR, constituée d'élus membres du bureau, émet un avis sur la prise en compte des enjeux de biodiversité et sur la transposition de la charte du PNR, conformément aux articles L.131-1 et L.141-10 du Code de l'urbanisme.

Etude corridors faune sauvage

Diverses prospections de terrain ont été mises à profit pour réaliser une première analyse des passages à faune existants dans le Marais poitevin et ses bordures. Ainsi, les aménagements spécifiquement créés pour le déplacement de la grande faune ont pu être cartographiés, tout comme les ouvrages utilisés par cette dernière mais non aménagés. La fonctionnalité de ces divers équipements a été mesurée. Ces analyses sont présentées dans un rapport technique « Inventaire et propositions techniques concernant des passages à faune du Marais poitevin, juillet 2018 ».



Travaux

Les travaux réalisés pour servir les enjeux de la trame verte et bleue définis précédemment ont été raisonnés. Ces opérations ont consisté en :

- **Enjeux pelouses calcaires** (travaux réalisés en février 2018) : débroussaillage sélectif de



buissons épineux et de friche herbacée sur le Tertre de Saint-Hilaire-la-Palud, avec exportation des rémanents. Ceci va permettre de rouvrir le site à la lumière et de retrouver une végétation de coteau rase autorisant le développement de la pelouse calcicole.

Il sera nécessaire de reconduire cette opération une nouvelle année afin de mieux contrôler les développements intempestifs de la friche ligneuse.

- **Enjeux prairies :**

- Assistance à la reconversion d'une zone de culture de 38 ha en prairie gérée par pâturage ovin sur la commune de Saint-Georges-de-Rex. L'aide du PNR a porté sur la fourniture des matériels de contention des moutons et de gestion des troupeaux.



- Travaux de restauration d'une bordure de prairie (390 ml) après l'effondrement d'un alignement de peupliers suite à une tempête sur la prairie du communal de Nuillé-d'Aunis. Les travaux ont consisté à organiser l'évacuation des peupliers puis à refaçonner les berges. La commune a ensuite repositionné la clôture en barbelés en concevant une zone destinée au développement d'une ripisylve naturelle entre le bord de berge et la prairie.

- **Enjeux haies et bocage** (travaux réalisés en février 2018) : dans l'objectif de conforter la



trame de haies en bordure de la plaine calcaire sur la zone est de Saint-Hilaire-la-Palud, il a été procédé à des travaux de plantation d'une haie simple par places afin de regarnir une haie existante dégradée. Le linéaire cumulé de plantation est de 210 ml sur une parcelle de 4 ha et 212 plants d'espèces locales (arbustes et haut jet) ont été installés avec protections individuelles et tuteurage des sujets destinés à être conduits en haut jet.

- **Enjeux mares et amphibiens**



- Commune de Magné : assistance à la mise en œuvre du programme opérationnel TVB de la commune, orienté vers la création de deux mares, et participation financière à la création d'une des deux. Les mares ont été réalisées, l'une par la commune de Magné et l'autre par le PNR entre juin 2018 et octobre 2018.



- Parcelle située à Saint-Hilaire-la-Palud : les travaux ont consisté à débroussailler les abords sud des deux mares existantes afin de les ouvrir à la lumière puis à les curer.
-

- **Enjeux route et faune sauvage** (travaux réalisés en mars 2018) : l'objet est d'améliorer les couloirs de déplacement de la faune sauvage, en particulier des loutres, afin qu'elles ne soient plus victimes de collisions avec les véhicules. Le choix des sites d'implantation se fait en fonction de la carte actualisée des loutres tuées sur la route. Ces données recensées et cartographiées sous SIG depuis plusieurs années ont mis en évidence l'importance de créer des nouveaux passages à loutres dans le Marais poitevin. Le nouvel aménagement est situé sur la commune de Taugon où plusieurs cas de mortalité ont été repérés sur la route départementale 109, entre le Pont Bastard et le village. Les travaux ont consisté à créer sous



la route une canalisation en béton au-dessus du niveau de l'eau, reliant l'un à l'autre les deux cours d'eau qui bordent la route. Cet aménagement, strictement situé sur le domaine géré par la Direction des infrastructures du Conseil départemental de la Charente-Maritime, a été réalisé sous maîtrise d'ouvrage du PNR. Après travaux, un suivi régulier du passage busé permet de vérifier son utilisation et de garantir sa fonctionnalité.

- **Enjeux poissons** : l'objet est la réalisation d'une étude pour la conservation et si besoin la restauration des sites stratégiques pour la reproduction des poissons migrateurs ou remarquables. La zone basse du communal de Nuaille-d'Aunis a été choisie. L'étude a consisté à rédiger un cahier des charges qui porte sur l'analyse d'une frayère à brochet et sa connexion au réseau hydraulique le plus proche, située sur le marais communal. Cette étude va permettre de prévoir avec la commune de Nuaille-d'Aunis un suivi régulier des niveaux d'eau dans cette zone de frai pour envisager d'éventuels travaux d'amélioration de la fonctionnalité de la frayère.

| Difficultés rencontrées

Les principales difficultés rencontrées ne sont pas d'ordre technique mais résident dans la recherche de partenariats financiers et donc dans le montage financier des opérations.

| Perspectives

Un nouveau programme d'actions devrait voir le jour en 2019, dans le prolongement des actions entreprises en 2018.

3.10. Action n°10 – Elaboration de supports de communication communs traitant de sujets transversaux

| Bilan des actions conduites et résultats

Tout comme les années précédentes, aucune action n'a été conduite dans ce domaine, faute de temps disponible pour développer un support de communication et de l'émergence d'un sujet transversal. Par ailleurs, aucun besoin n'a été exprimé sur ce sujet par les structures porteuses des CTMA opérationnels, chacune disposant de son propre support de communication.

| Difficultés rencontrées

Les difficultés évoquées lors du bilan de l'année 2016 demeurent, à savoir :

- Le temps à y consacrer ;
- L'identification de sujets communs à l'échelle du Marais poitevin ;
- La création d'un nouveau support de communication ;
- L'émergence d'un sujet transversal.

| Perspectives

Il est peu probable que l'année 2019 voit l'émergence d'une communication commune, d'autant que le lancement du bilan évaluatif des CTMA à l'échelle du Marais poitevin devrait mobiliser les agents. Malgré tout, cette étude bilan peut être une opportunité pour communiquer autour des travaux portés par les CTMA (bilan technico-économique) et de leurs effets sur l'amélioration du fonctionnement de la zone humide et plus largement des masses d'eau, avec une vision globale à l'échelle du Marais poitevin.

4. Eléments financiers

Pour mémoire le coût prévisionnel du CTMA cadre, pour la période 2015-2019, est estimé à 3 559 750 €, répartis entre l'EPMP (55,3 %), l'AELB (44,2 %) et le PNR (0,5 %). Les tableaux de financement prévus initialement sont les suivants :

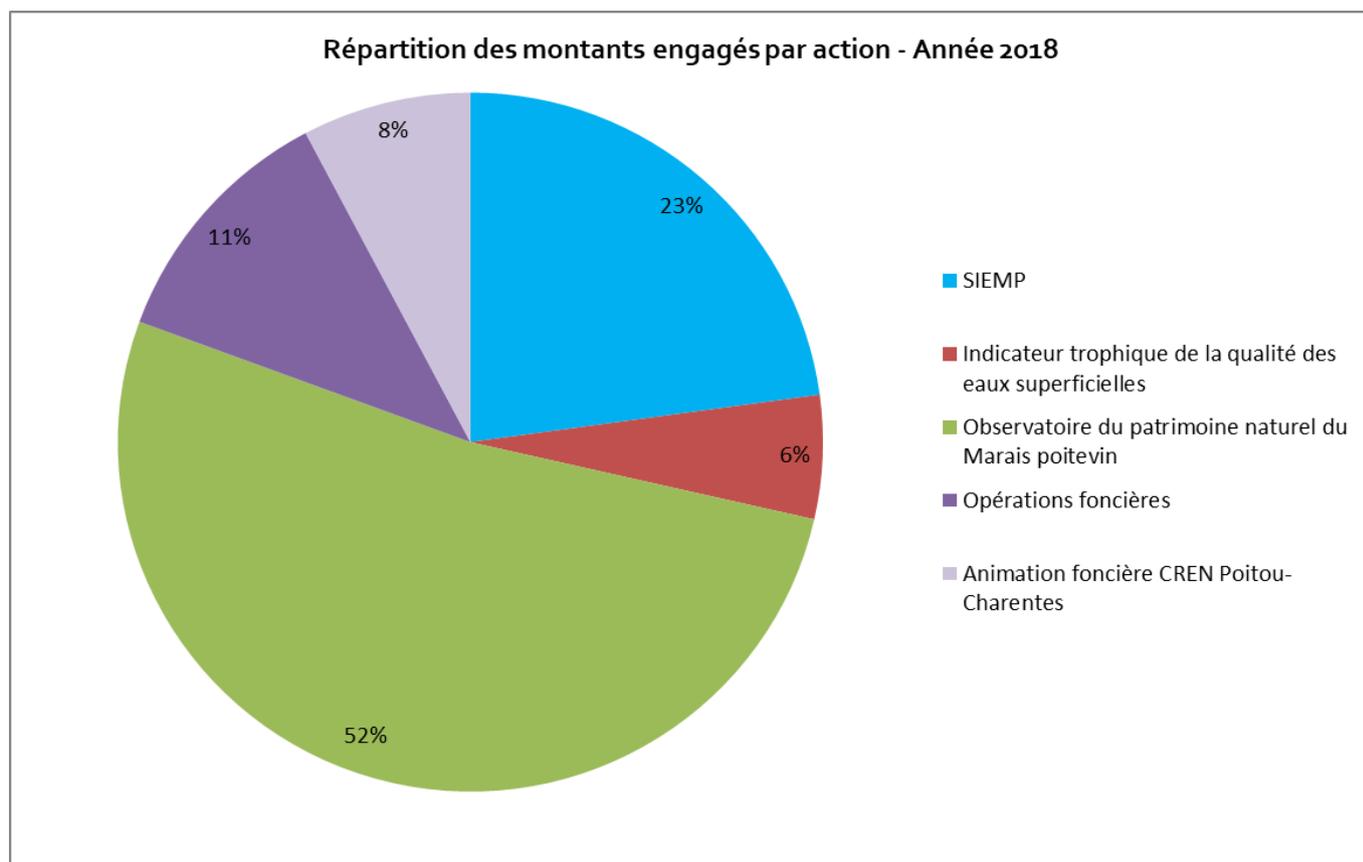
Maître d'ouvrage	Actions	Coût total (€)	AELB			EPMP (montant en €)	PNR MP (montant en €)
			Coût prévisionnel retenu (€)	Taux de subvention (%)	Montant d'aide (€)		
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	160 000	160 000	70 %	112 000	48 000	
EPMP	SIGT Marais poitevin	15 000	15 000	50 %	7 500	7 500	
EPMP	SIEMP	660 000	560 000	50 %	280 000	380 000	
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	175 000	175 000	50 %	87 500	87 500	
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	1 883 150	1 312 000	50 %	656 000	1 227 150	
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	50 000	50 000	50 %	25 000	25 000	
EPMP	Opérations foncières	485 000	485 000	70 %	339 500	145 500	
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	240 000	240 000	50 %	120 000	120 000	
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	46 600	46 600	30 %	13 980	13 980	18 640
EPMP	Communication commune aux CTMA	20 000	20 000	50 %	10 000	10 000	
		3 734 750	3 063 600		1 651 480	2 064 630	18 640

Maître d'ouvrage	Actions	Coût total (€)	2015	2016	2017	2018	2019
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	160 000	0	0	0	0	160 000
EPMP	SIGT Marais poitevin	15 000	0	5 000	5 000	5 000	0
EPMP	SIEMP	660 000	240 000	160 000	160 000	100 000	0
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	175 000	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	1 883 150	394 900	421 100	412 150	332 250	322 750
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	50 000	0	20 000	30 000	0	0
EPMP	Opérations foncières	485 000	97 000	97 000	97 000	97 000	97 000
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	240 000	45 000	46 500	48 000	49 500	51 000
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	46 600	46 600	0	0	0	0
EPMP	Communication commune aux CTMA	20 000	0	5 000	5 000	5 000	5 000
		3 734 750	858 500	789 600	792 150	623 750	670 750

En 2018, les dépenses sont les suivantes :

Maître d'ouvrage	Actions	Dépenses	Financement	
			AELB	EPMP
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	0		
EPMP	SIGT Marais poitevin	0		
EPMP	SIEMP – tranche conditionnelle	87 102	27 146	59 957
	Echelles limnimétriques Vendée	55 278	33 167 ¹	22 111
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	35 625	21 375	14 250
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	324 518	129 011	195 507
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	0		
EPMP	Opérations foncières	72 718	0	72 718
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	48 259	28 955	19 304
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	0		
EPMP	Communication commune aux CTMA	0		
		623 500	239 654	383 847

¹La subvention AELB a été payé en 2019.



Si l'on exclut l'action n°10 portant sur la mise en place d'une communication commune, alors toutes les actions inscrites dans le CTMA cadre sont désormais engagées. Pour autant, sur les 10 actions inscrites, seules 5 ont donné lieu à des dépenses.

Dans le détail, et au regard des prévisions :

- L'observatoire du patrimoine naturel représente un peu plus de 50 % des dépenses, avec un réalisé proche du prévisionnel. Pour mémoire, en 2017, l'observatoire représentait près de 60 % des dépenses, avec un réalisé en deçà du prévisionnel ;
- Le SIEMP reste le second poste avec 23 % des dépenses totales, et un réalisé qui est au-dessus du prévisionnel. Cela s'explique par le marché de nivellement des échelles limnimétriques sur le bassin de la Vendée qui initialement était programmé en année 2. En effet, l'enveloppe initialement prévue en 2018 porte uniquement sur l'exploitation et la maintenance du SIEMP, soit un prévisionnel de 100 000 € pour un réalisé de 87 000 € ;
- L'animation du CREN Poitou-Charentes représente 8% des dépenses engagées en 2018, et comme pour les années précédentes, le réalisé est très proche, voire conforme avec le prévisionnel ;
- Les opérations foncières représentent 11 % des dépenses engagées et sont financées en totalité par l'EPMP. Le réalisé reste en deçà du prévisionnel, mais est au-dessus des années précédentes, davantage d'acquisitions ayant été conduites en 2018 ;
- L'indicateur trophique représente pour sa part 6 % des dépenses, avec un réalisé conforme au prévisionnel (35 000 € par an sur les 5 années du CTMA cadre).

Globalement, la part que représente l'OPN diminue en 2018 du fait de dépenses plus importantes sur le SIEMP et les acquisitions foncières qui voient leur pourcentage augmenter respectivement de 2 et 4 points.

Quoi qu'il en soit, ces éléments mettent en exergue le rôle du CTMA cadre dans la conduite d'études transversales visant à une meilleure connaissance de la zone humide. Cumulés, l'OPN, le SIEMP et l'indicateur trophique représentent plus de 80 % des dépenses. En dehors de ces 3 actions, les autres dépenses relèvent du volet foncier : animation foncière du CREN Poitou-Charentes et acquisitions foncières menées par l'EPMP au service des actions de mobilité foncière.

3 des 5 actions qui n'ont pas occasionné de dépense sont réalisées en interne par l'EPMP (SIGT et stratégie foncière) ou ne devraient en occasionner qu'en 2019 (bilan évaluatif). Les deux autres actions sont :

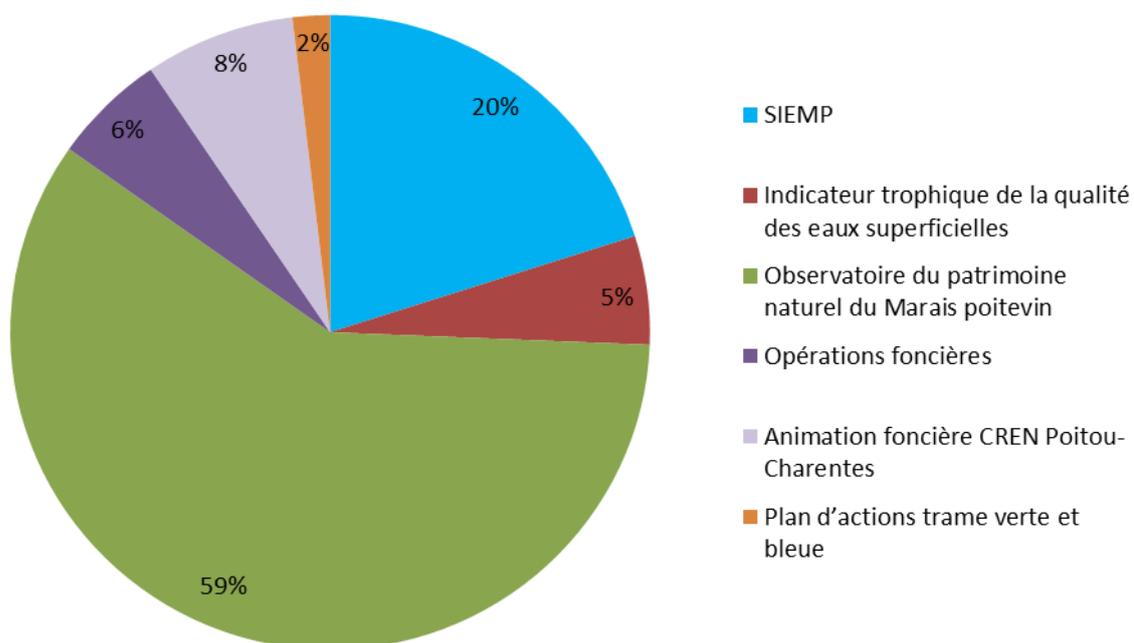
- Le volet communication, où aucune action n'a été proposée ;
- Le plan d'action trame verte et bleue : ce plan est finalisé et génère désormais des actions qui ne sont pas programmées dans le CTMA cadre.

En matière de financement, pour 2018, les opérations sont portées par l'AELB à hauteur de 38,5 %, l'EPMP pour 61,5 %, soit respectivement 239 654€ et 383 847 €. Si la somme engagée par l'AELB reste constante entre 2017 et 2018, elle augmente pour l'EPMP (341 000 € en 2017)

Depuis 2015, date d'application du CTMA cadre, les dépenses se répartissent de la manière suivante :

Maître d'ouvrage	Actions	2015	2016	2017	2018	Total	Financement		
							AELB	EPMP	PNR MP
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	0	0	0	0	0			
EPMP	SIGT Marais poitevin	0	0	0	0	0			
EPMP	SIEMP	160 000	74 648	119 251	142 380	496 279	210 718	285 562	
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	32 206	33 951	34 740	35 625	136 522	78 693	57 829	
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	397 777	403 927	334 954	324 518	1 461 176	562 994	898 181	
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	0	0	0	0	0			
EPMP	Opérations foncières	5 610	25 305	37 720	72 718	141 353	0	141 353	
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	44 987	46 732	47 239	48 259	187 217	107 832	79 386	
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	0	46 600	0	0	46 600	14 100	14 100	18 400
EPMP	Communication commune aux CTMA	0	0	0	0	0			
		640 580	631 163	573 904	623 500	2 469 147	974 336	1 476 411	18 400
							39%	60%	1%

Répartition des montants engagés par action - Années 2015 à 2018



Si on s'intéresse aux dépenses engagées depuis 2015, année d'entrée en vigueur du CTMA cadre, ce sont 2 469 000 € qui ont été mobilisés pour un prévisionnel estimé à 3 064 000 €, soit un taux d'engagement de 80 % sur les quatre premières années du contrat.

En matière de répartition, nous retrouvons des résultats similaires à ceux constatés en 2018, avec deux actions transversales et emblématiques, qui représentent à elles seules près de 80 % des dépenses, à savoir l'observatoire du patrimoine naturel (59 %) et le SIEMP (20 %).

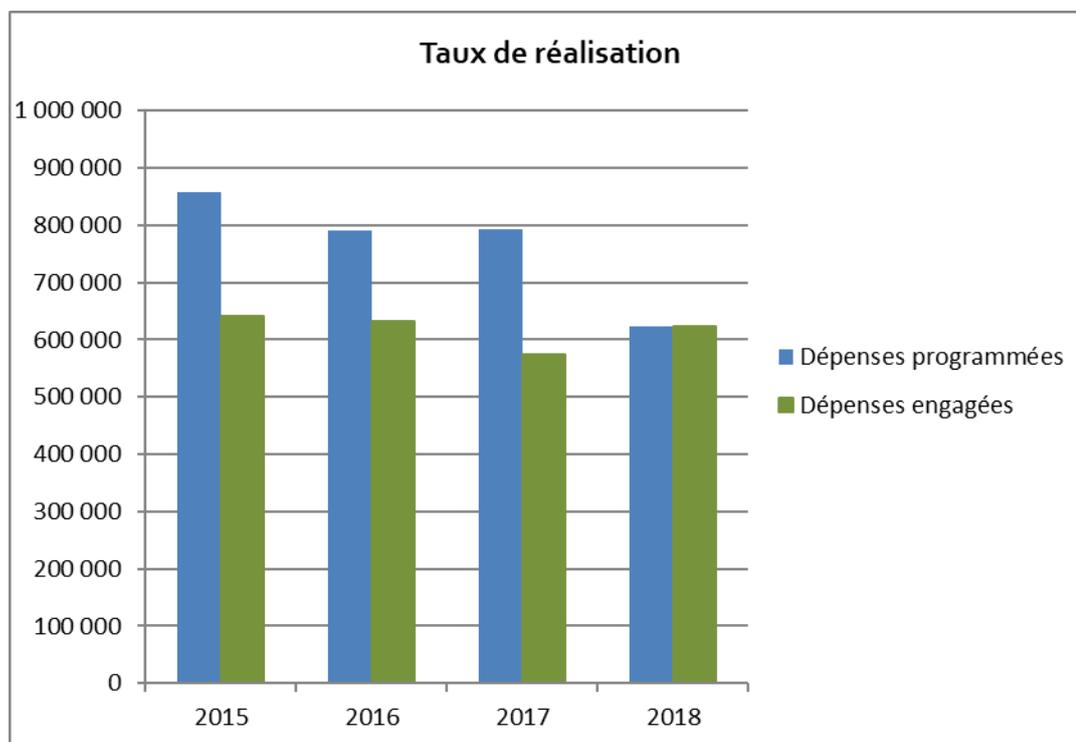
4 actions n'ont occasionné aucune dépense. On retrouve les actions portées en interne (SIGT et stratégie foncière), prévues pour 2019 (bilan évaluatif) ou non réalisées à ce jour (communication).

Le financement des actions est assuré par l'AELB pour 39 %, l'EPMP pour 60 % et le PNR pour 1 %. Ces pourcentages diffèrent de ceux mentionnés dans le plan de financement initial (à l'échelle des 5 ans, il est prévu un financement à hauteur de 44 % pour l'Agence de l'eau, 55 % pour l'EPMP et moins de 1 % pour le PNR). Même s'il faudra attendre la cinquième année du contrat pour dresser un bilan action par action, cet écart entre la participation prévisionnelle des financeurs et le réalisé se retrouve principalement sur :

- Les acquisitions foncières où au final l'AELB ne participe pas aux acquisitions portées par l'EPMP, du fait de la mobilité de ce foncier ;
- Le SIEMP, où les actions présentent un décalage dans le temps.

Pour 2018 et contrairement aux années précédentes, le montant des dépenses engagées correspond aux dépenses prévisionnelles. Malgré tout, dans le détail :

- Certaines actions comme le SIGT ou le volet communication n'ont occasionné aucune dépense, alors que le prévisionnel en prévoyait ;
- Les acquisitions foncières ont été en deçà des attentes ;
- Le SIEMP a donné lieu à des dépenses supérieures aux prévisions.



Malgré tout, les actions portées par le CTMA cadre sont déployées en très grande majorité sur le territoire et la réalisation reste proche du prévisionnel :

- En 2015, 7 des 9 actions ont été engagées, pour un montant représentant 78 % des dépenses envisagées initialement ;
- En 2016, 8 des 9 actions ont été engagées pour un montant représentant 84 % des dépenses envisagées ;
- En 2017, 8 des 9 actions ont été engagées pour un montant représentant 76 % des dépenses envisagées ;
- En 2018, si on exclut toujours le bilan évaluatif engagé en fin d'année mais qui n'a pas occasionné de dépense, alors 8 des 9 actions sont en cours, pour un montant représentant 100 % des dépenses envisagées.

5. Analyse, bilan et perspectives

L'année 2018 s'inscrit dans la continuité de l'année 2017, avec une poursuite des chantiers engagés en 2017. Les actions permettent ainsi :

- d'améliorer la connaissance du fonctionnement du Marais poitevin (SIEMP, observatoire du patrimoine naturel) ;
- de déployer sur le territoire des documents stratégiques et des outils communs (stratégie foncière, SIGT, indicateurs communs), dotant ainsi les acteurs d'une vision commune et cohérente à l'échelle de la zone humide.

Sur les 10 actions inscrites, 9 sont à ce jour engagées, le bilan évaluatif ayant débuté fin 2018.

L'accompagnement des CTMA opérationnels se poursuit à travers le suivi des indicateurs communs, mais aussi la participation aux différents comités technique et de pilotage. Cette recherche de cohérence devrait monter en puissance avec le lancement, fin 2018, du bilan évaluatif de l'ensemble des CTMA.

Le seul bémol concerne le volet communication où aucune action n'a été menée.

En matière de perspective, un grand nombre d'actions vont se poursuivre en 2019. En parallèle, un gros travail sera fait pour mener à bien le bilan évaluatif.

Maître d'ouvrage	Actions	Perspectives 2019
EPMP	Bilan évaluatif des 4 CTMA opérationnels	Finalisation du bilan évaluatif
EPMP	SIGT Marais poitevin	Poursuite de l'acquisition et de la mise à jour des données
EPMP	SIEMP	Renouvellement du marché SIEMP Poursuite de la mise en place d'un réseau d'échelles Installation de nouveaux piézomètres dans le Nord Aunis Conduite de la partie quantitative du programme de recherche Ifremer
EPMP	Indicateur trophique de la qualité des eaux superficielles	Poursuite du travail de collecte et d'analyse des données
EPMP PNR MP	Observatoire du patrimoine naturel du Marais poitevin	Poursuite des deux volets de l'OPN
EPMP	Stratégie foncière Marais poitevin	Validation du document cadre et lancement des réflexions sur un document opérationnel
EPMP	Opérations foncières	Poursuite des acquisitions mise en œuvre dans le cadre des contrats de marais et règlements d'eau (mobilité foncière)
CREN PC	Animation foncière CREN Poitou-Charentes	Poursuite du travail d'animation pour renforcer les acquisitions foncières
PNR MP	Plan d'actions trame verte et bleue	Passage à une phase de travaux opérationnels pour décliner le plan (actions non inscrites dans le CTMA cadre)
EPMP	Communication commune aux CTMA	Réflexion pour développer un support de communication en lien avec le bilan évaluatif

Annexes

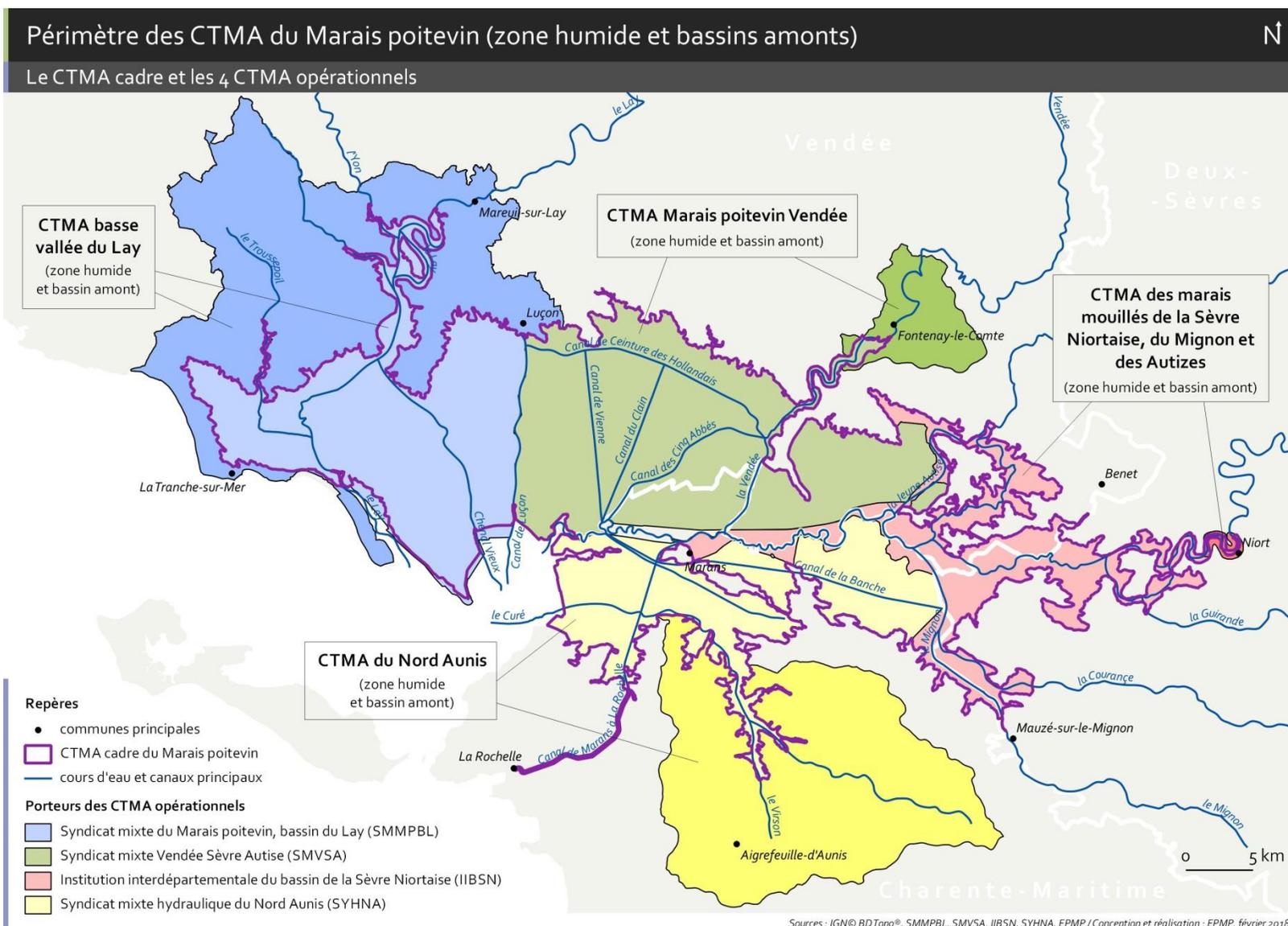
Annexe 1 : carte du territoire

Annexe 2 : indicateurs de réalisation des travaux

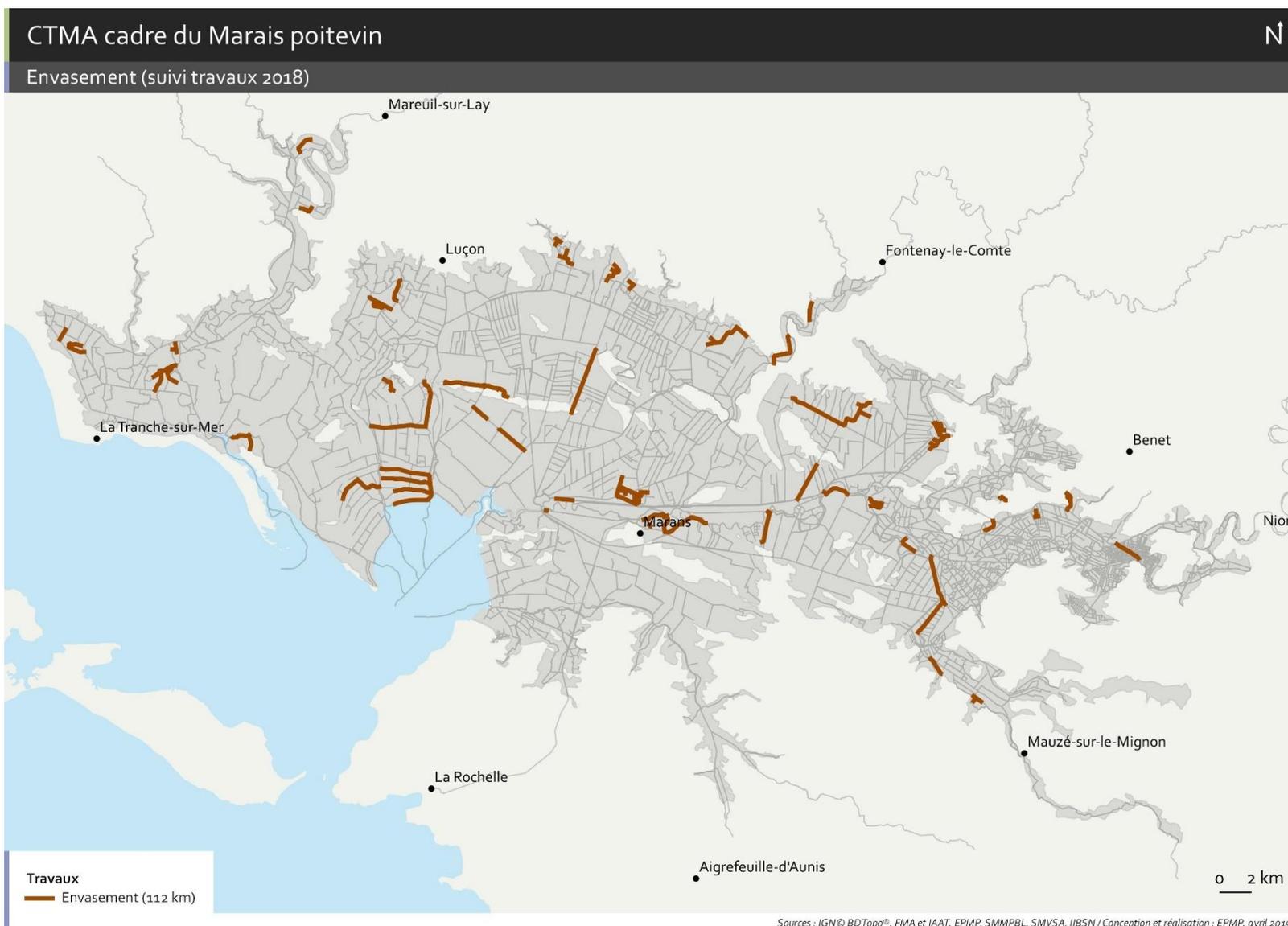
Annexe 3 : indicateurs de réponse du milieu aux travaux

Annexe 4 : référentiels SIGT

Annexe 1 : Carte du territoire



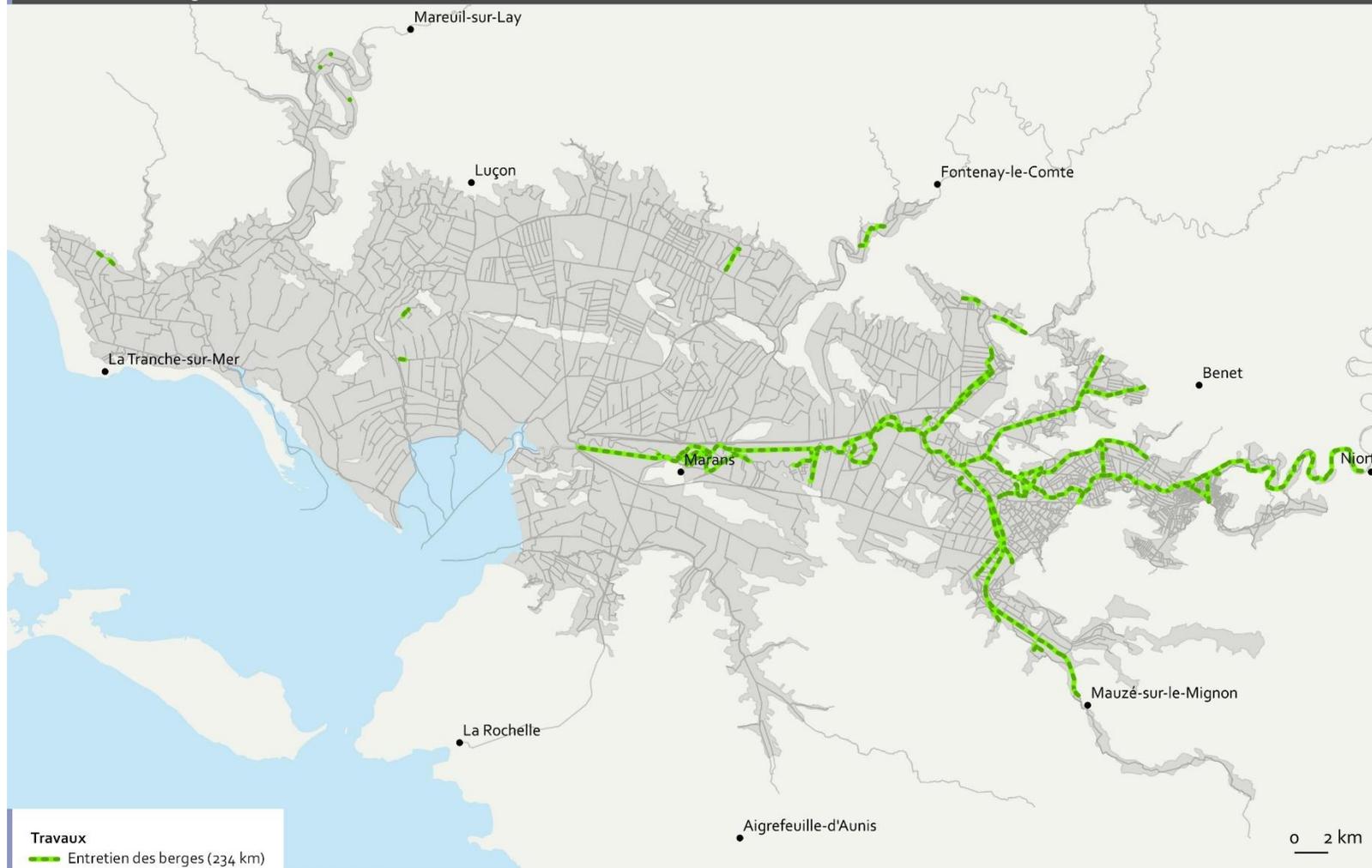
Annexe 2 : Indicateurs de réalisation des travaux



CTMA cadre du Marais poitevin



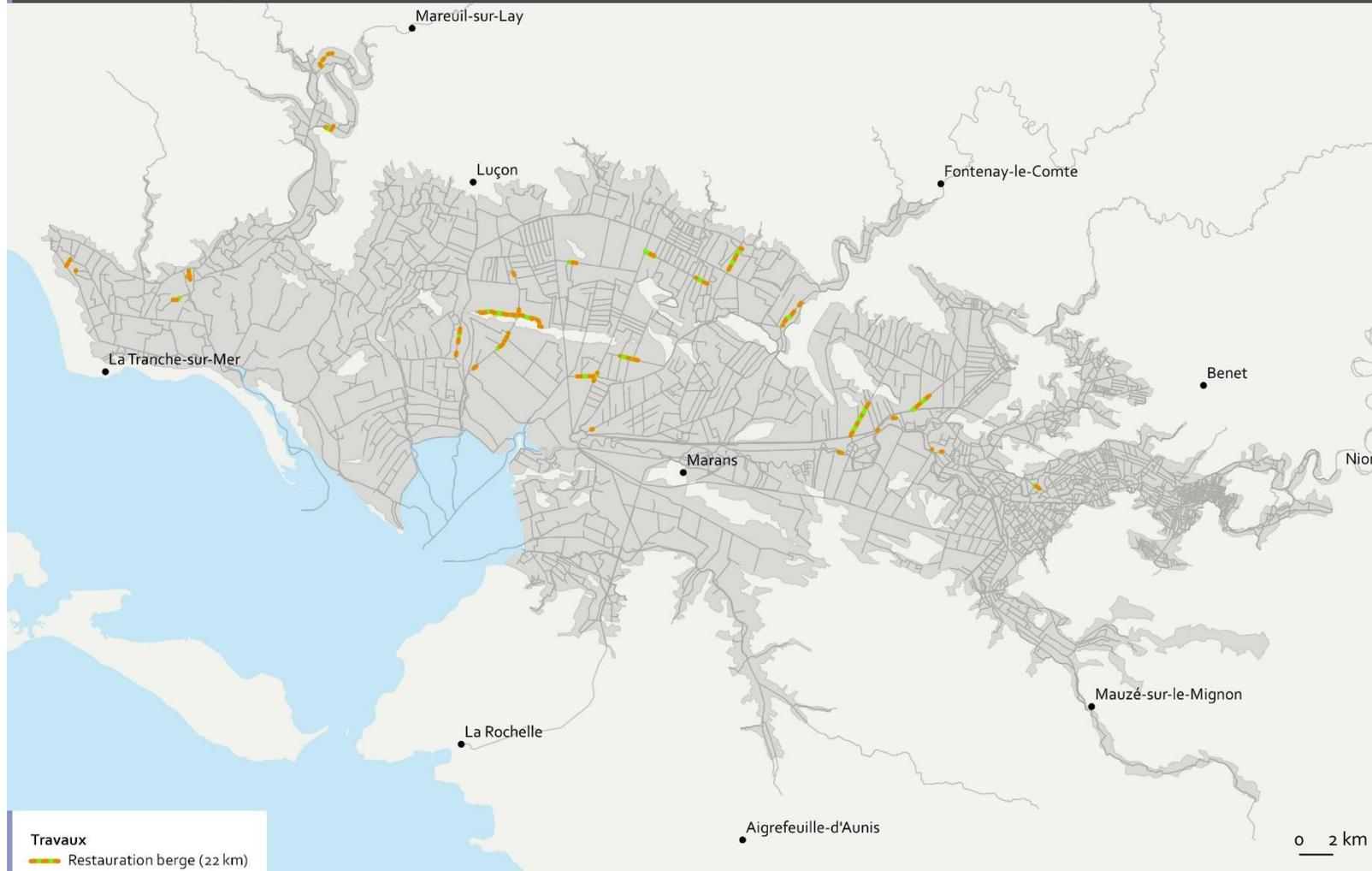
Entretien des berges (suivi travaux 2018)



CTMA cadre du Marais poitevin



Restauration des berges (suivi travaux 2018)

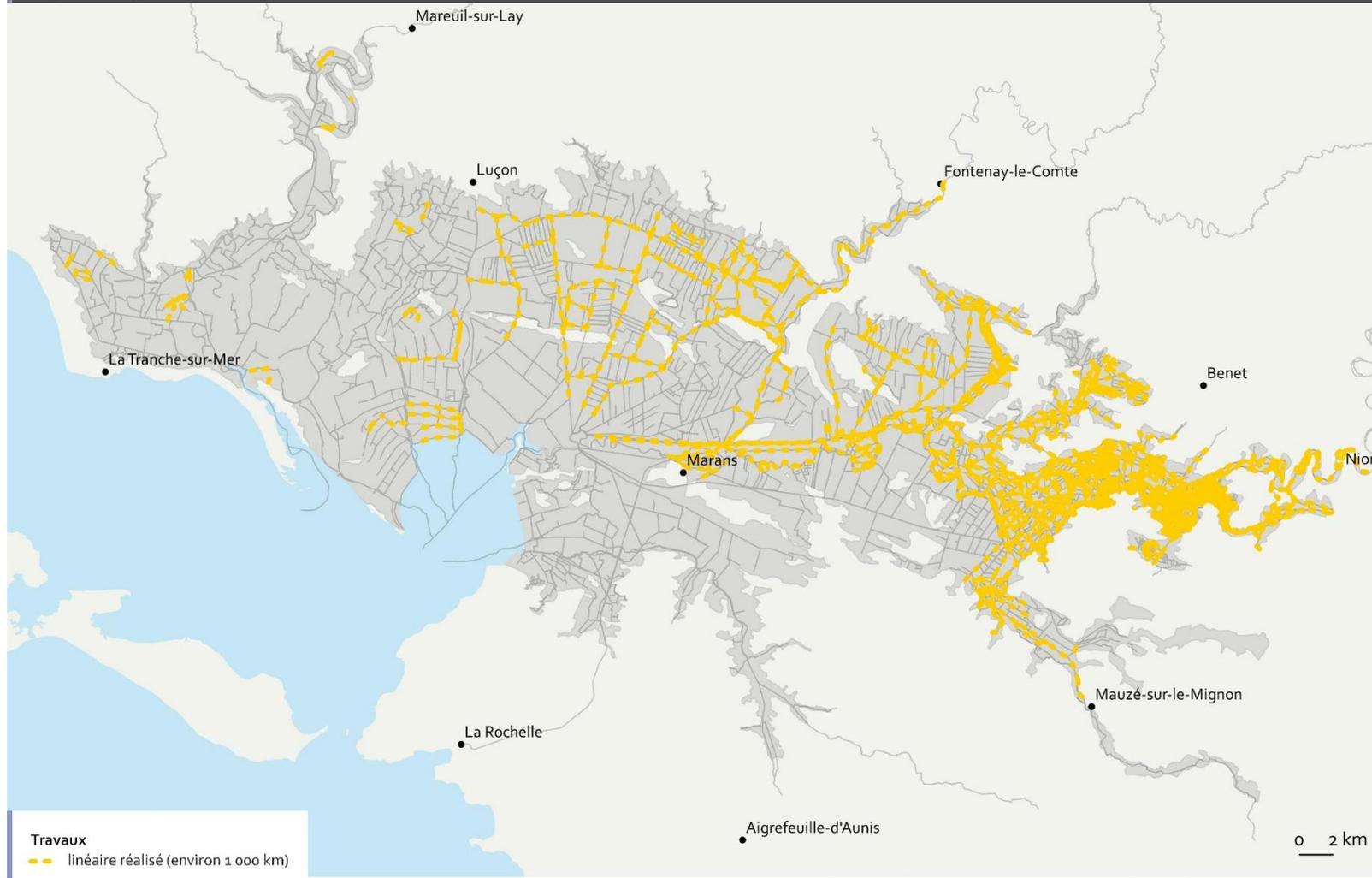


Sources : IGN © BDTopo®, FMA et IAAT, EPMP, SMMPB, SMVSA, IIBSN / Conception et réalisation : EPMP, avril 2019

CTMA cadre du Marais poitevin



Espèces végétales exotiques envahissantes (suivi travaux 2018)

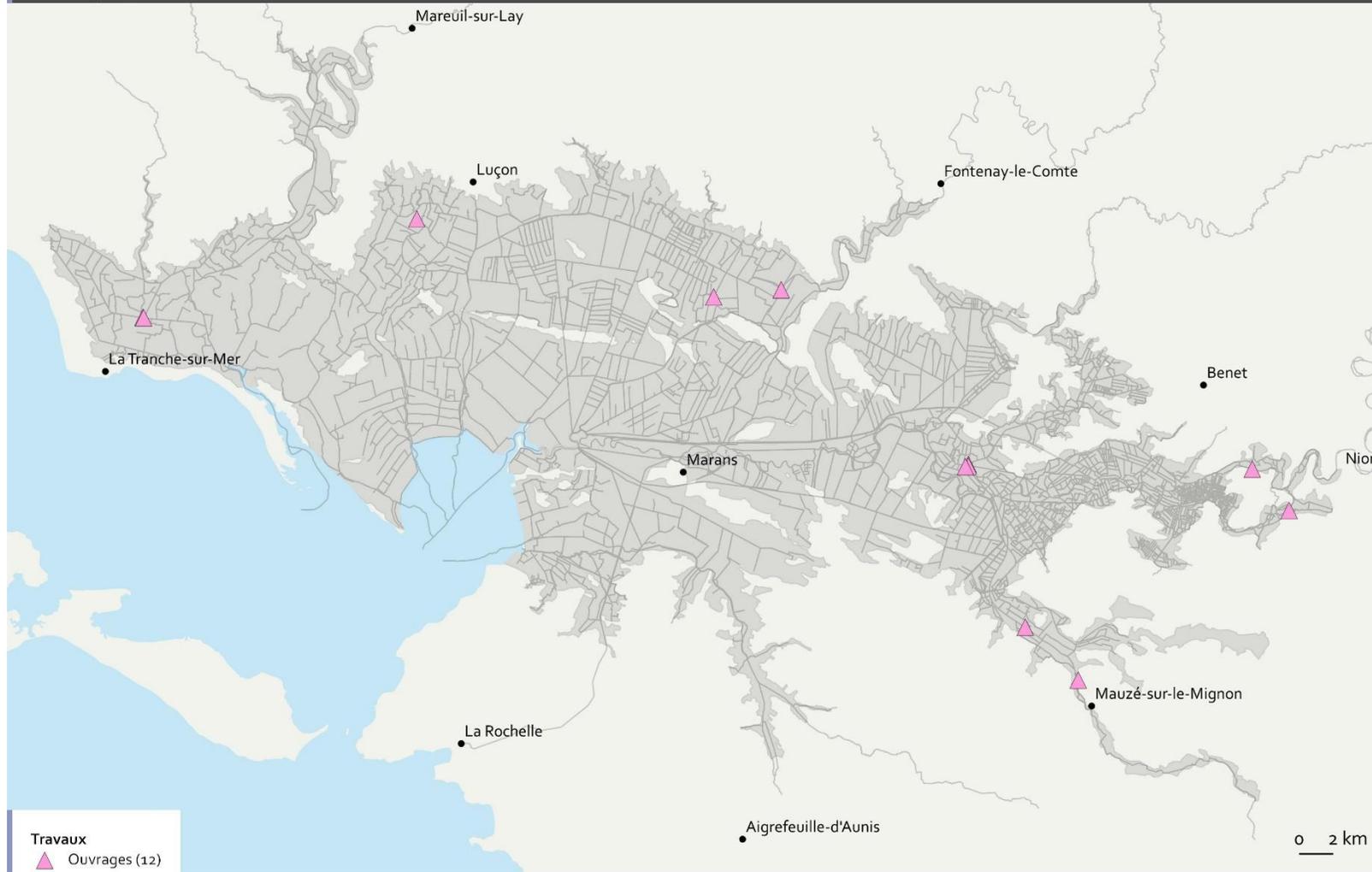


Sources : IGN © BDTopo®, FMA et IAAT, EPMP, SMMPBL, SMVSA, IIBSN / Conception et réalisation : EPMP, avril 2019

CTMA cadre du Marais poitevin

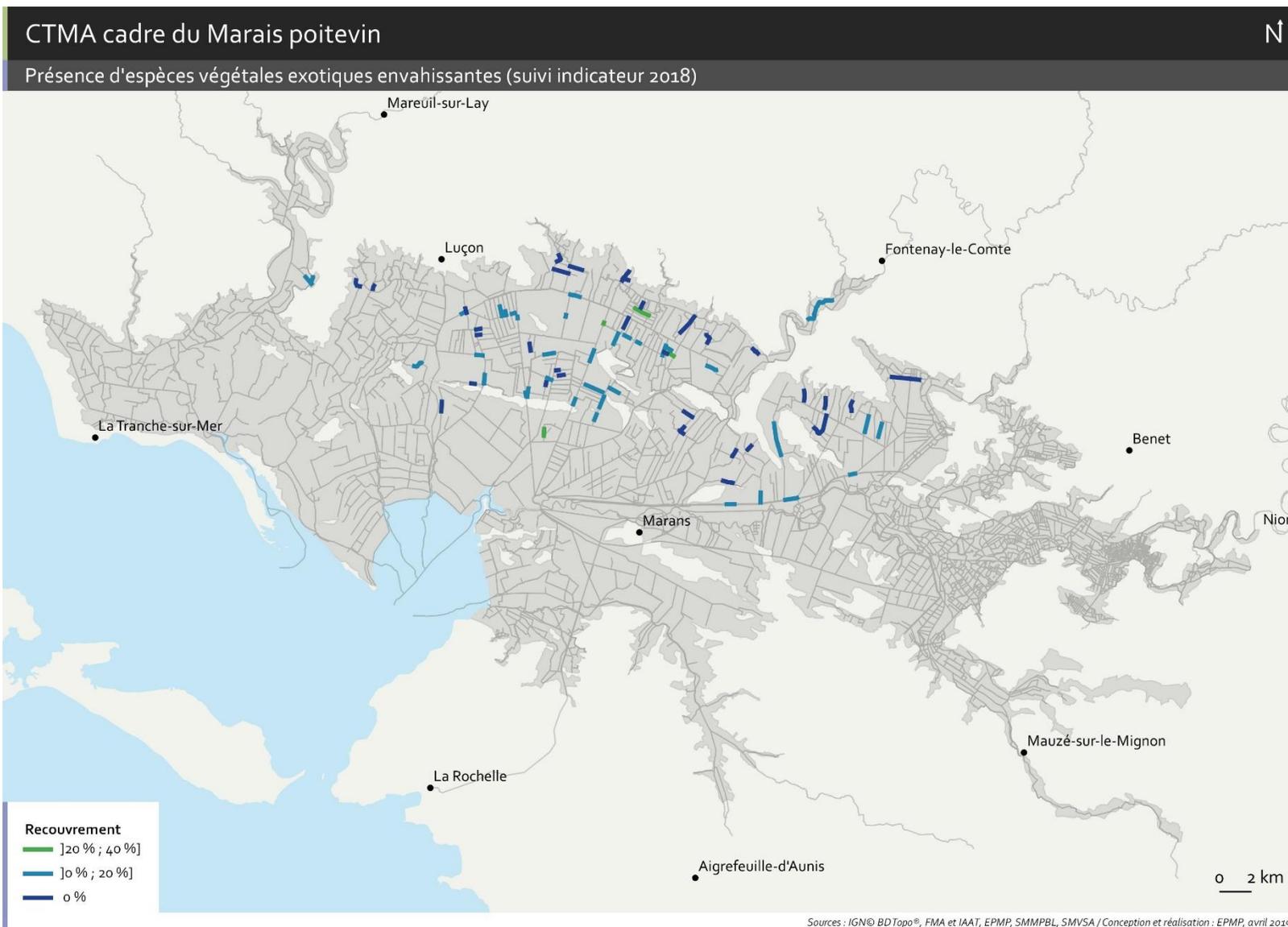


Ouvrages (suivi travaux 2018)



Sources : IGN© BDTopo®, FMA et IAAT, EPMP, SMMPB, SMVSA, IIBSN / Conception et réalisation : EPMP, avril 2019

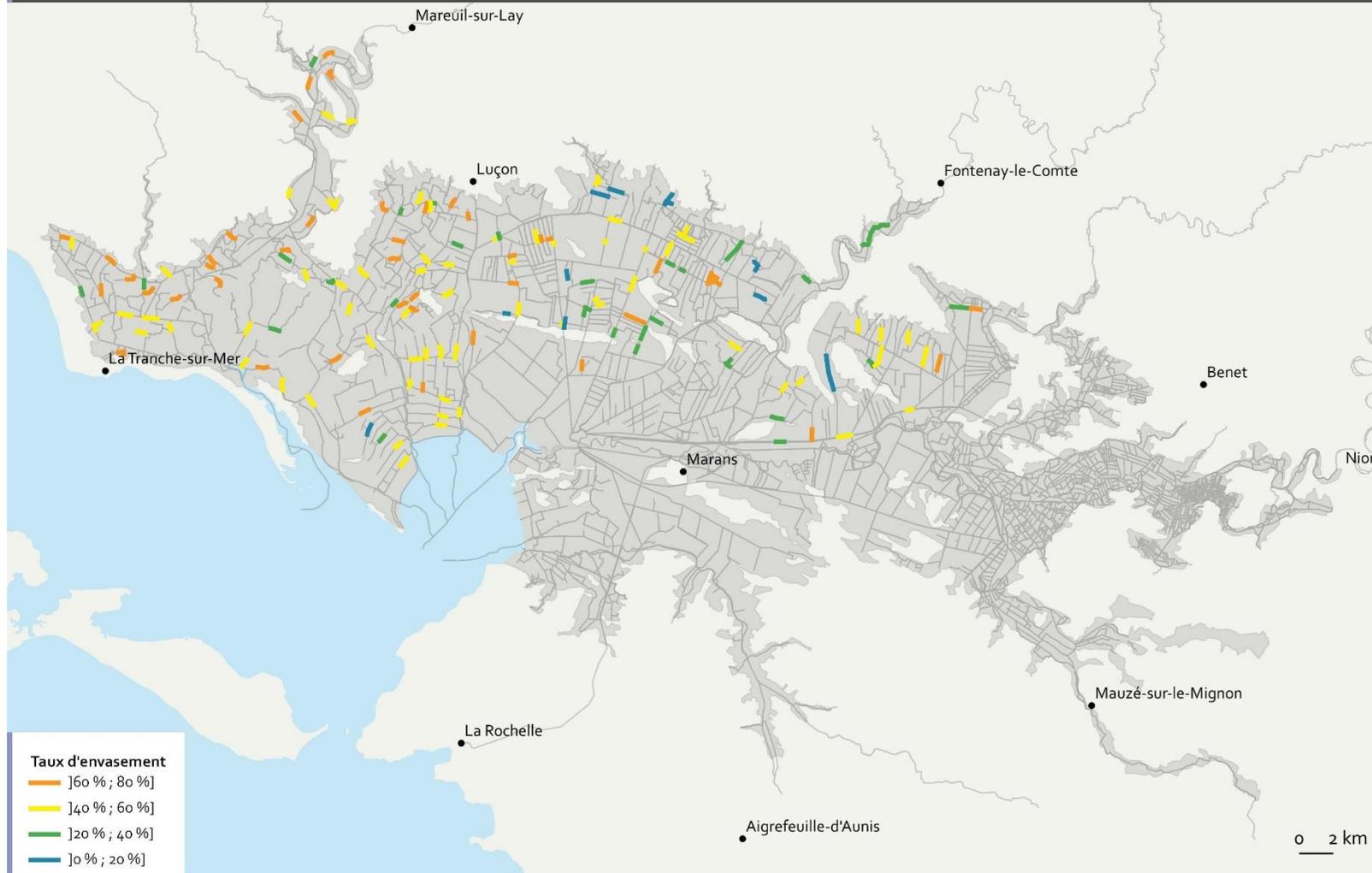
| Annexe 3 : Indicateurs de réponse du milieu aux travaux



CTMA cadre du Marais poitevin



Taux d'envasement (suivi indicateur 2018)

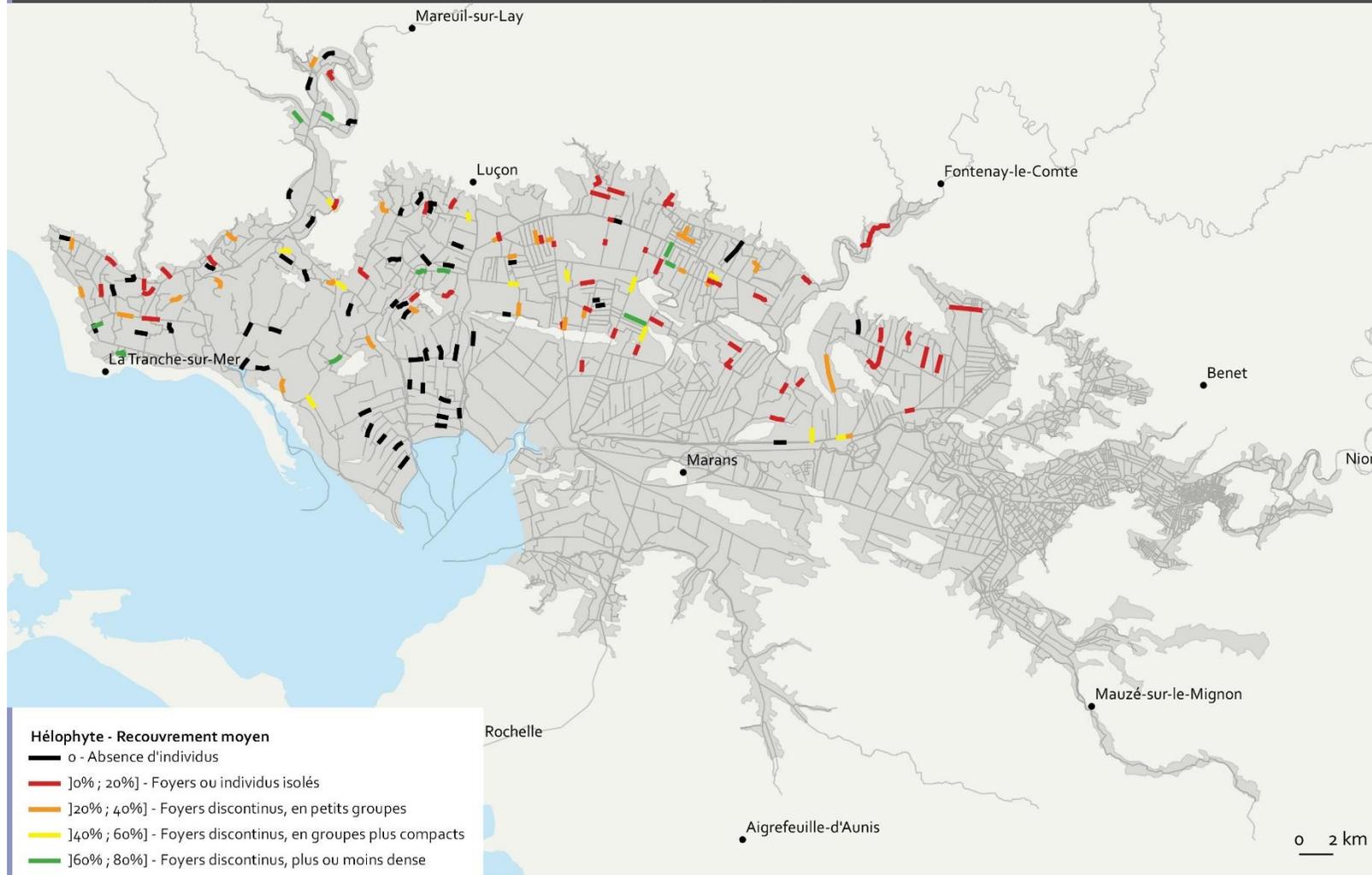


Sources : IGN® BD Topo®, FMA et IAAT, EPMP, SMMPBL, SMVSA / Conception et réalisation : EPMP, avril 2019

CTMA cadre du Marais poitevin



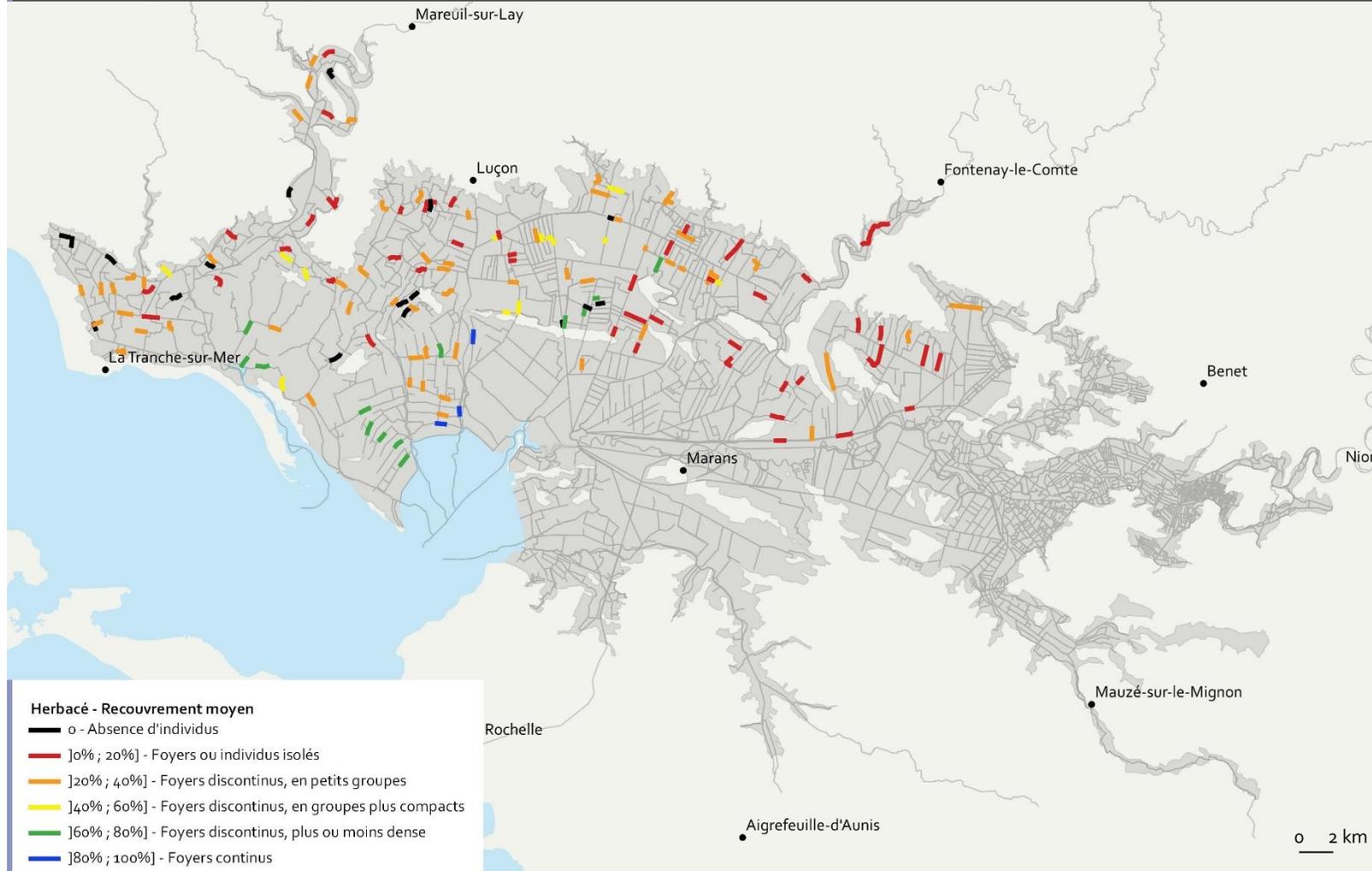
Présence de groupements végétaux sur les berges (suivi indicateur 2018) - Hélophyte



CTMA cadre du Marais poitevin



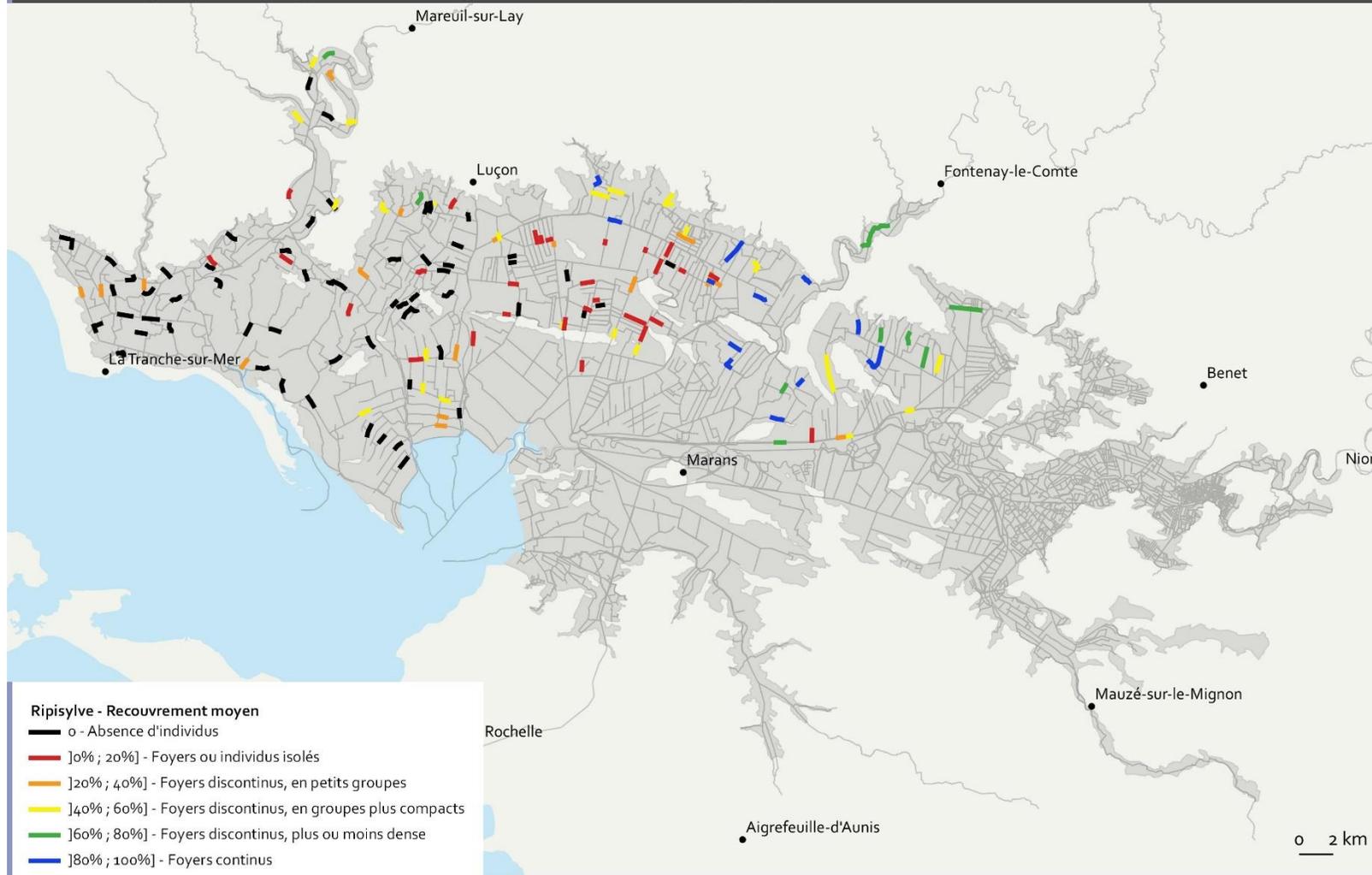
Présence de groupements végétaux sur les berges (suivi indicateur 2018) - Herbacé



CTMA cadre du Marais poitevin



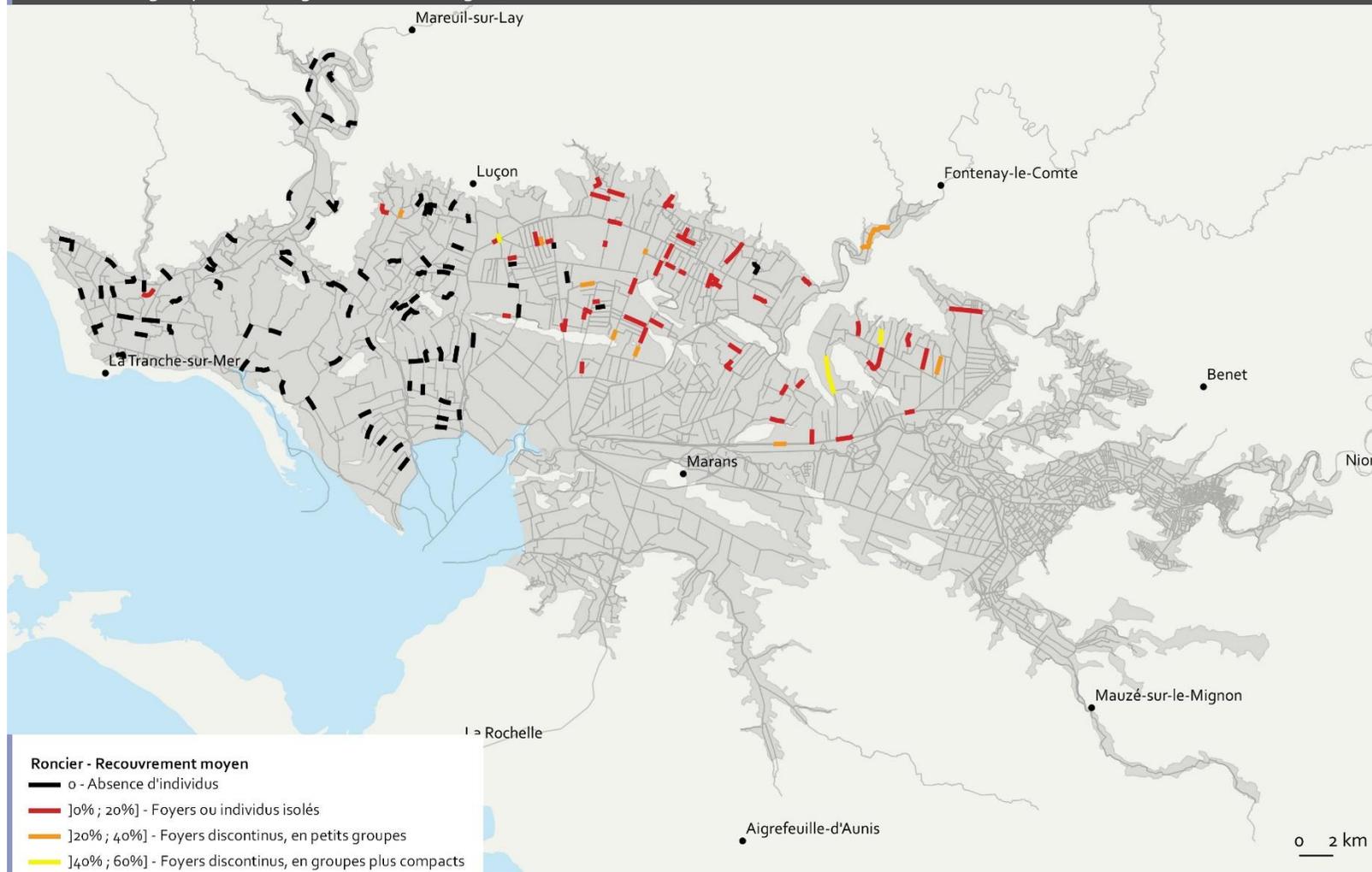
Présence de groupements végétaux sur les berges (suivi indicateur 2018) - Ripisylve



CTMA cadre du Marais poitevin



Présence de groupements végétaux sur les berges (suivi indicateur 2018) - Roncier

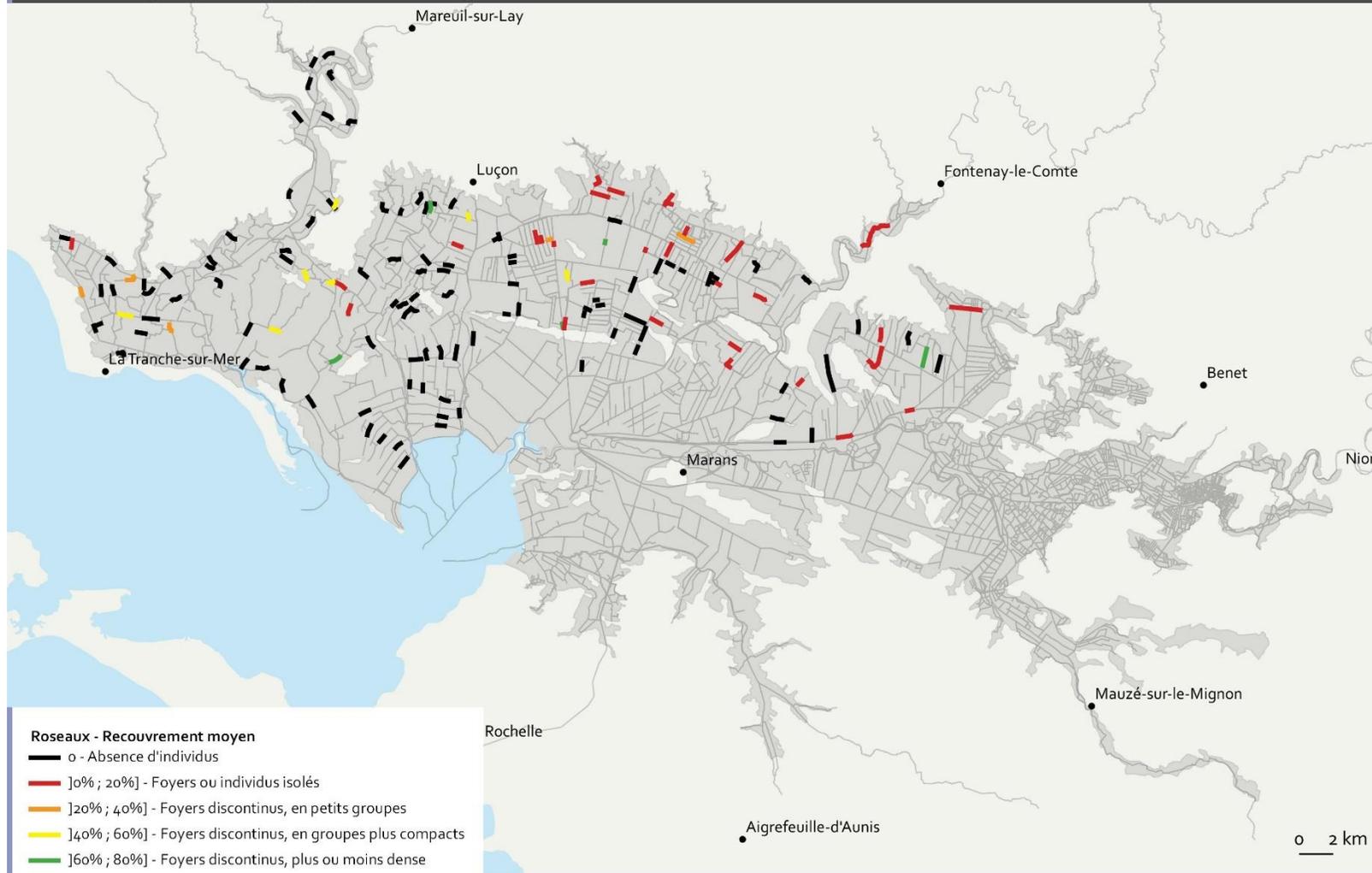


Sources : IGN® BDTopo®, FMA et IAAT, EPMP, SMMPBL, SMVSA / Conception et réalisation : EPMP, avril 2019

CTMA cadre du Marais poitevin



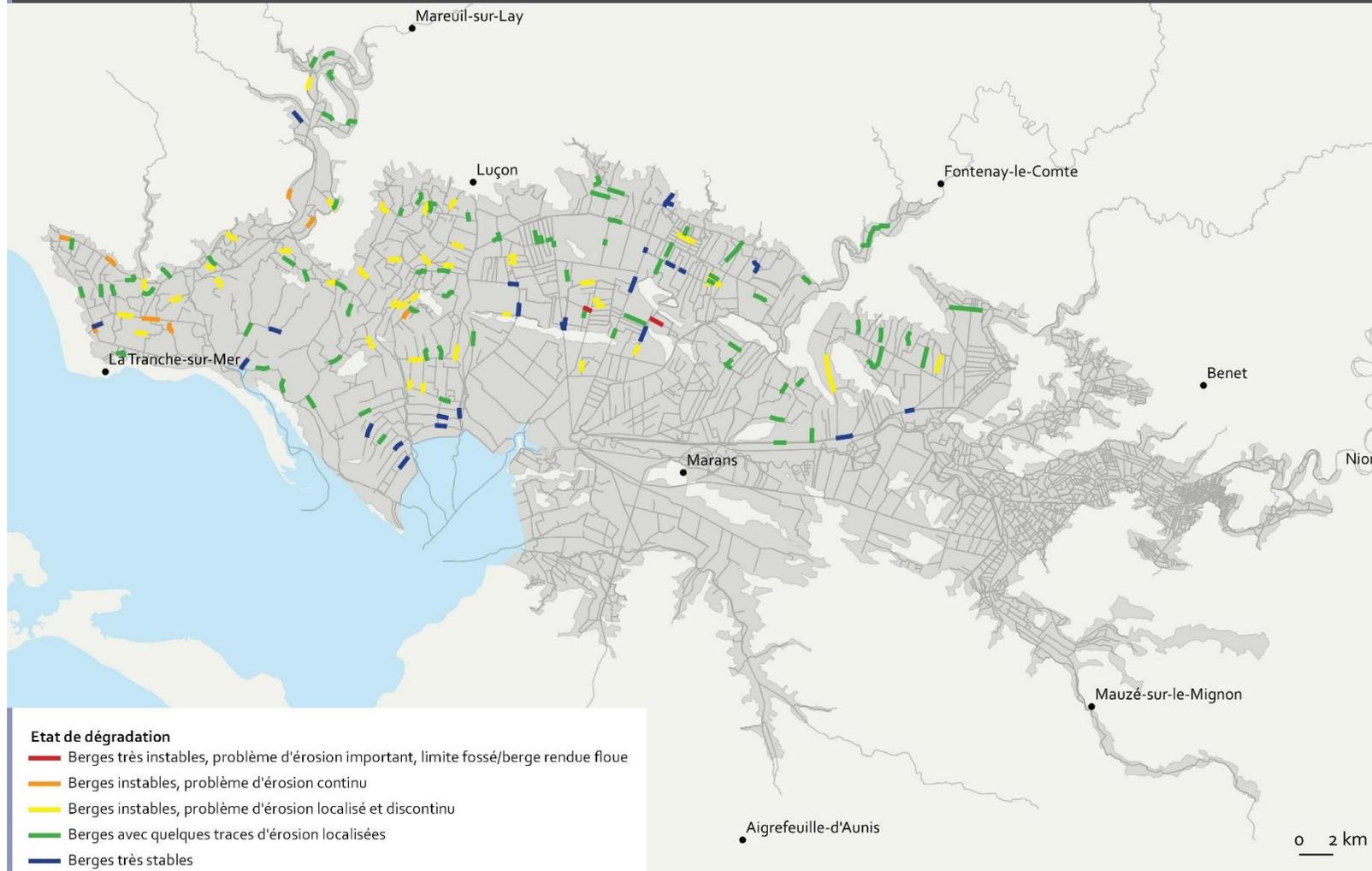
Présence de groupements végétaux sur les berges (suivi indicateur 2018) - Roseaux



CTMA cadre du Marais poitevin

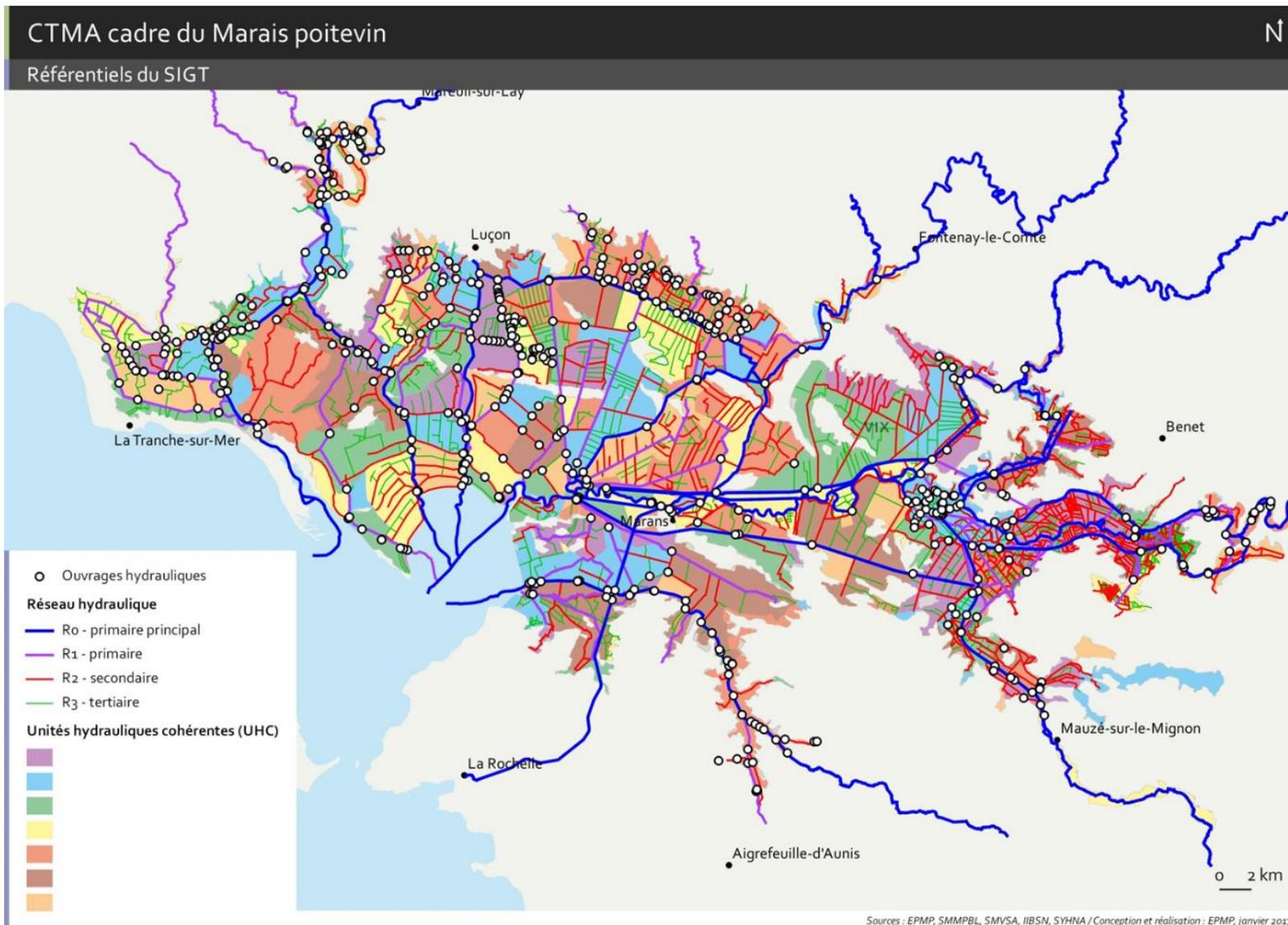


Stabilité des berges (suivi indicateur 2018)



Sources : IGN® BDTopo®, FMA et IAAT, EPMP, SMMPBL, SMVSA / Conception et réalisation : EPMP, avril 2019

| Annexe 4 : Référentiels SIGT





Établissement public
du Marais poitevin

1 rue Richelieu
85400 Luçon
02 51 56 56 20
contact@epmp-marais-poitevin.fr

www.epmp-marais-poitevin.fr



Délégation Maine-Loire-Océan

1 rue Eugène Varlin
CS 40521
44105 Nantes cedex 4
02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette
CS 20040
86282 Saint-Benoit cedex
05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

www.eau-loire-bretagne.fr